

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ACCES INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 8 242 750 €.
Siège social : 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.
421 203 993 R.C.S. Marmande.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2005.

(En euros.)

Actif	Montant brut	Amortissements	31/12/2005	31/12/2004
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 940 805,02	827 545,20	1 113 259,82	657 058,36
Fonds commercial	3 475 837,59	92 947,86	3 382 889,73	3 399 520,72
Immobilisations corporelles :				
Constructions	785 955,93	114 440,47	671 515,46	625 142,15
Installations techniques, matériel, outillage	7 309 719,78	3 343 176,53	3 966 543,25	4 316 057,08
Autres immobilisations corporelles	2 572 545,93	1 117 903,67	1 454 642,26	1 210 194,56
Immobilisations financières :				
Autres participations	5 722 592,39	1 085 654,00	4 636 938,39	4 532 298,39
Créances rattachées à des participations	547 384,79		547 384,79	502 768,03
Autres titres immobilisés	448 366,78	177 477,43	270 889,35	337 465,57
Prêts	2 028,61		2 028,61	12 303,47
Autres immobilisations financières	333 876,93		333 876,93	332 483,91
Actif immobilisé	23 139 113,75	6 759 145,16	16 379 968,59	15 925 292,24
Stocks et en-cours :				
Marchandises et autres approvisionnements	844 559,95	41 408,50	803 151	408 750,69
Avances et acomptes versés sur commandes	490 708,87		490 708,87	3 602,49
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	3 832 766,01	757 890,58	3 074 875,43	3 305 278,03
Autres créances	9 541 520,97	1 110 859,39	8 430 661,58	5 905 689,38
Divers :				
Valeurs mobilières de placement				899 636,40
Disponibilités	204 936,72		204 936,72	95 978,61
Comptes de régularisation :				
Charges constatées d'avance	267 001,79		267 001,79	227 906,75
Actif circulant	15 181 494,31	1 910 158,47	13 271 335,84	10 846 842,35

Total général	38 320 608,06	8 669 303,63	29 651 304,43	26 772 134,59
---------------	---------------	--------------	---------------	---------------

Passif	31/12/2005	31/12/2004
Capital social ou individuel (dont versé : 8 242 750)	8 242 749,94	8 242 749,94
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 347 143,34	16 347 143,34
Réserve légale	27 558,67	27 558,67
Autres réserves (dont achat oeuvres originales artistes)	267 084,28	267 084,28
Report à nouveau	-39 822 265,35	-60 735 120,20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 389 547,96	20 912 854,85
Provisions réglementées	970 131,71	33 706,74
Capitaux propres	-8 578 049,45	-14 904 022,38
Provisions pour risques	195 594,71	633 451,71
Provisions pour charges	177 500,00	328 576,00
Provisions pour risques et charges	373 094,71	962 027,71
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 947 867,01	4 654 661,05
Emprunts et dettes financières divers	991 699,16	1 032 322,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 098,22	4 126,00
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 910 508,85	19 888 566,33
Dettes fiscales et sociales	5 294 908,73	5 010 884,93
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 684,24	
Autres dettes	8 788 750,67	9 405 661,79
Comptes de régularisation :		
Produits constatés d'avance	1 891 742,29	717 907,00
Dettes	37 856 259,17	40 714 129,26
Total général	29 651 304,43	26 772 134,59

II. — Compte de résultat.

(En euros.)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2005	31/12/2004
Ventes de marchandises	574 535,77	43 476,13	618 011,90	3 766 058,94
Production vendue de biens	81 575,00	11 800,00	93 375,00	
Production vendue de services	27 577 111,36	1 756 501,83	29 333 613,19	28 484 072,56
Chiffres d'affaires nets	28 233 222,13	1 811 777,96	30 045 000,09	32 250 131,50
Production stockée			36 970,00	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 945,00	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 177 886,38	2 000 505,10
Autres produits			24 863,12	69 769,14
Produits d'exploitation			32 286 664,59	34 320 405,74
Achats de marchandises			277 513,60	3 714 304,72
Variation de stock (marchandises)			33 969,74	245 106,91
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			1 453 813,59	895 415,69

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-267 477,70	
Autres achats et charges externes	19 680 045,32	20 951 949,44
Impôts, taxes et versements assimilés	1 687 519,48	1 528 718,87
Salaires et traitements	4 580 219,70	3 814 999,16
Charges sociales	1 744 196,46	1 609 550,84
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 180 740,24	1 710 874,25
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	519 900,35	396 527,86
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 103 939,10	486 448,04
Charges d'exploitation	31 994 379,88	35 353 895,78
Résultat d'exploitation	292 284,71	-1 033 490,04
Produits financiers :		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	29 562,13	23 601,14
Reprises sur provisions et transferts de charges	839 634,00	4 997 744,80
Différences positives de change	250,00	
Produits financiers	869 446,13	5 021 345,94
Dotations financières aux amortissements et provisions	17 864,43	932 104,00
Intérêts et charges assimilées	755 469,35	1 019 376,60
Différences négatives de change	-50	62,59
Charges financières	773 283,34	1 951 543,19
Résultat financier	96 162,79	3 069 802,75
Résultat courant avant impôts	388 447,50	2 036 312,71
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 589 886,49	23 046 117,51
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 600 891,07	5 406 979,58
Produits exceptionnels	7 190 777,56	28 453 097,12
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 218 505,38	8 772 209,20
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	558 755,72	785 595,78
Charges exceptionnelles	1 777 261,10	9 557 804,98
Résultat exceptionnel	5 413 516,46	18 895 292,14
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	412 416,00	18 750,00
Total des produits	40 346 888,28	67 794 848,80
Total des charges	34 957 340,32	46 881 993,95
Bénéfice ou perte	5 389 547,96	20 912 854,85

III. — Annexes aux comptes sociaux.

1. — Faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Evénements principaux de l'exercice. — Les principaux faits marquants sont les suivants :

— Conclusion d'un accord de refinancement : Un accord de refinancement en date du 15 avril 2005 a été conclu portant sur un ensemble de matériels de 7 M€ de valeur initiale. Le refinancement d'un montant de 2,3 M€ ne donne pas lieu à activation ;

— Négociations en cours : La société a demandé à Euronext Paris le 18 avril 2005 de suspendre la cotation de l'action Accès Industrie.

Acces industrie a entamé des négociations avec Butler Capital Partners (BCP) dont les modalités sont précisées au paragraphe 1.2 ;

— Création des dépôts de Nantes, d'Orthez et de Tonneins.

Il a été décidé de créer un dépôt à :

– Nantes pour desservir les départements de la Vendée, de la Loire Atlantique et du Maine et Loire, et ce, en partie pour décharger l'agence de Rennes suite au déménagement du dépôt situé à Montaigu à St Hilaire de Loulay (85) ;
 – Orthez pour les départements des Landes, des Pyrénées Atlantique et des Hautes Pyrénées pour décharger l'agence de Tonneins ;
 – Tonneins pour installer le service après vente d'Acces Industrie ;

Ces dépôts devraient entraîner une forte réduction du coût des transports.

— Nomination : Monsieur Eric Lacombe a été nommé directeur général délégué lors du conseil d'administration du 04 janvier 2005.

— Dissolution de AI Développement en date du 29 septembre 2005 (acte notarié).

— Litiges :

– Litiges fiscaux : La vérification fiscale portant sur les années 2000 et 2001 a abouti à la notification d'un redressement de 322 K€ au titre des impôts et de 73 K€ au titre des intérêts de retard et de la majoration. Il porte principalement sur l'opération de lease-back réalisée en 2000.

La société a contesté cette notification devant le tribunal administratif.

– Autres litiges : Par un jugement du 4 février 2005 intervenu dans le cadre du décès d'un vérificateur Véritas, pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalables à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle, la cinquième chambre du Tribunal correctionnel de Lyon a prononcé les condamnations suivantes :

La société a été condamnée à verser la somme de 65 000 euros aux parties civiles au titre du préjudice moral. Cette somme est provisionnée au 31 décembre 2005.

Monsieur Pascal Meynard a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 3 000 euros au titre de ses fonctions de dirigeant au moment des faits.

La société a interjeté appel de cette décision.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture. — Nous vous signalons les événements postérieurs à la clôture suivants :

— 2 litiges prud'homaux sont intervenus après la clôture (montant total de 24 K€) ;

— SA Acces Luxembourg a été dissoute le 14 mars 2006 ;

— A la suite du communiqué du 29 septembre 2005 annonçant des négociations exclusives entre Butler Capital Partners (BCP) et Daniel Duclos (fondateur et président directeur général d'Acces Industrie), en vue d'aboutir à la recapitalisation de l'entreprise et à la restructuration de sa dette, un protocole d'accord définitif a été conclu, fin février, entre les différents intéressés.

L'Assemblée Générale du 29 mars 2006 a procédé à diverses opérations sur le capital, mises en oeuvre le 7 avril 2006. Il en a résulté une reconstitution des capitaux propres de la société. Acces Industrie a réalisé une augmentation de capital de 33.4 M€ réservée à Financière Acces Industrie, société contrôlée par BCP, qui est devenu l'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette augmentation de capital a été effectuée sur la base d'un prix de souscription par action de 0,5 € et a été en partie souscrite par compensation de créances. Il est à préciser que le nominal de l'action Acces Industrie a préalablement été réduit de 1 € à 0,02 € par apurement des pertes.

En parallèle, les actionnaires actuels d'Acces Industrie se sont vu attribuer gratuitement des BSA permettant de souscrire 4 actions nouvelles pour 1 action ancienne au même prix de 0,5 € par action. Ces BSA seront exerçables pendant une durée de 15 mois. Acces Finance, contrôlé par Daniel Duclos et actuel actionnaire majoritaire d'Acces Industrie, a indiqué renoncer expressément à sa quote-part de BSA.

Cet accord est intervenu concomitamment à la finalisation entre Acces Industrie et l'ensemble de ses créanciers existants de la restructuration de la dette du groupe d'un montant d'environ 80M€.

Dans le cadre de cette restructuration, Acces Industrie a réalisé une émission réservée d'obligations convertibles à hauteur d'environ 15 M€, donnant accès à 8% du capital dilué (conversion sur la base de 1,89 € par action) et souscrites intégralement par compensation de créances existantes.

Un nouveau financement en crédit-bail d'un montant global d'environ 67 M€ a également été mis en place.

Aux termes de l'ensemble de cette restructuration :

— La participation économique de BCP (avant conversion des OC mais après exercice des BSA) est d'environ 69% contre 8% environ pour Daniel Duclos ;

— Les fonds propres consolidés d'Acces Industrie passent de -12 M€ à +34 M€ ;

— La dette nette consolidée d'Acces Industrie est réduite de 80 M€ à 40 M€ (dont environ 15 M€ au titre des OC).

Ces opérations se sont réalisées avec l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'opération relative à ces émissions, et l'obtention d'une dérogation à l'obligation de lancer une offre publique d'achat de la part de cette même Autorité, et la finalisation du nouveau financement en crédit-bail.

La cotation de l'action reprendra à l'issue de la réalisation des opérations.

2. – Principes, règles et normes comptables.

2.1. Principes généraux.

— Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général 1999 et aux principes comptables généralement admis en France.

2.2. Changement de méthode. — Acces Industrie a appliqué le règlement 2002-10 du CRC.

Les bases amortissables ont été revues lorsque la durée de vie de l'actif diffèrait significativement de sa durée d'utilisation. Il a en outre été pris en compte la valeur résiduelle du bien lorsque celle-ci était significative pour définir la nouvelle base amortissable.

La base amortissable des nacelles neuves se fonde désormais sur la prise en compte d'une valeur résiduelle égale à 15% de la valeur brute d'un bien similaire neuf.

La méthode choisie pour appliquer la nouvelle réglementation est la méthode rétrospective avec amortissements dérogatoires.

2.3. Immobilisations. — La méthode de base retenue pour l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique.

— Licence de marque : La licence de marque inscrite pour 1 524 K€ a été acquise par Acces Industrie le 2 février 2001 auprès d'Acces Finance.

La marque est valorisée sur la base de sa valeur d'utilité, par reconduction de la méthode utilisée lors de son acquisition en 2001.

Cette méthode a conduit au 31 décembre 2005 à une reprise sur provision de 447 K€ .

— Amortissements des immobilisations incorporelles :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans
Droit de crédit bail	Linéaire	11 ans

— Fonds de commerce : valorisation et provisions : Les fonds de commerce acquis ne font pas l'objet d'un amortissement. Dans l'hypothèse où leur valeur deviendrait inférieure à leur valeur de marché, une provision pour dépréciation serait enregistrée. Un test annuel de valorisation est effectué sur la base du résultat d'exploitation consolidé de l'exercice.

Compte tenu des pertes enregistrées sur 2002, le fonds de commerce avait été provisionné en totalité au 31 décembre 2002.

Malgré un résultat d'exploitation consolidé de 2,4 M€ en 2003, la provision pour dépréciation du fonds de commerce a été maintenue en raison d'incertitudes pesant sur la capacité de l'entreprise à générer un résultat d'exploitation positif croissant.

Ces incertitudes ayant été levées en 2004, le test de valorisation a été appliqué et a donné lieu à la reprise de la provision pour un montant de 3,2 M€, correspondant au résultat d'exploitation consolidé de l'exercice 2004. Le résultat d'exploitation consolidé de l'exercice 2005 étant positif, aucune provision n'a été constituée sur le fonds de commerce.

— Immobilisations corporelles :

Type d'immobilisation	Mode d'amortissement	Amortissement fiscal	CRC 02-10	Amortissement dérogatoire
Constructions	Linéaire	20 ans	30 ans	Oui
Agencements constructions	Linéaire	5 à 10 ans	10 à 30 ans	Oui
Matériel de location, nacelles neuves	Linéaire	10 ans	10 ans	Oui
Matériel de location, nacelles occasion	Linéaire	1 à 5 ans	1 à 5 ans	
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans	5 ans	
Matériel de transport	Linéaire	1 à 4 ans	4 à 7 ans	Oui
Matériel de bureau et immobilier	Linéaire	3 à 5 ans	3 à 5 ans	

Dans le cadre de l'application du règlement 2002-10 du CRC, les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée de vie prévisionnelle des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire. Les principales modifications relatives aux durées d'amortissement concernent :

— Aménagements et agencements immobilisés : les amortissements s'effectuent non plus sur 10 ans de manière systématique mais sur 10 à 30 ans selon le bien.

— Matériel de transport : l'amortissement des camions et des remorques passe de 5 à 7 ans.

Concernant l'approche par composants, Accès Industrie a identifié l'existence d'éléments significatifs qui pourraient constituer des composants amortissables sur une durée différente de celle de l'immobilisation principale pour les constructions et les agencements aux constructions. Pour les autres biens immobilisés, le Groupe considère que les principes actuellement appliqués satisfont aux exigences de la nouvelle réglementation.

La base amortissable a également été ajustée afin de répondre à la nouvelle réglementation. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle que le Groupe a fixé à 15% de la valeur d'origine pour l'ensemble des nacelles.

Lors de la première application, les amortissements ont été calculés conformément à la nouvelle réglementation et les écarts ont été pris en compte dans les capitaux propres par le biais des amortissements dérogatoires.

2.4. Participation :

— Titres de participation : Lorsque la quote-part de la société sur la situation nette de la filiale est inférieure à la valeur d'acquisition des titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La situation nette des filiales retenue pour le calcul est retraitée en fonction des principes, règles et méthodes comptables, appliqués par la société mère. La reprise de provision des filiales espagnole et portugaise est à rapprocher du résultat positif dégagé en 2005 ayant conduit à une amélioration des capitaux propres.

— Actions propres : Au 31 décembre 2005, les actions propres sont valorisées à la moyenne des 20 derniers jours de cotation (avant la suspension du cours).

— Créances rattachées à des participations : La réglementation comptable portugaise prévoit l'obligation de maintenir la situation nette de la société à un niveau au moins équivalent à la moitié du capital social par apports complémentaires des associés. Les sommes bloquées à ce titre correspondent à un montant de 547 K€. La provision pour dépréciation de la créance existante au 31 décembre 2004 de 47 K€ a été reprise compte tenu du résultat positif dégagé en 2005.

Les capitaux propres du tableau des filiales et participation ne prennent pas en compte cette créance.

2.5. Actif circulant :

— Créances : Les créances sont constatées lors du transfert de propriété des biens vendus ou lors de la réalisation de la prestation. Chaque fois que leur réalisation n'est pas certaine, leur montant est porté en créances douteuses.

— Provision pour dépréciation des créances clients : Une provision est constatée dès lors que la date d'échéance est dépassée de 60 jours. La créance est alors provisionnée dans son intégralité. La société utilise les services extérieurs de la SFAC pour l'assurance crédit ainsi que les services d'un cabinet de recouvrement pour les dossiers non assurés.

Corrélativement, un produit à recevoir est constaté à hauteur de la créance couverte par l'organisme d'assurance.

— Stocks : Les stocks de marchandises SAV destinés à la maintenance des équipements sont évalués au coût moyen pondéré. Depuis la cession de l'Atelier Européen, ils correspondent à un stock de dépannage situé dans les agences. Excepté les stocks concernant les autocollants, aucune provision pour dépréciation n'est constituée à compter de l'exercice 2005 sur ces stocks, les pièces servant à la maintenance étant considérées comme ne perdant pas de valeur.

Concernant les autres stocks, les biens dépréciés sont des prototypes non commercialisables. La société a donc décidé de les provisionner à 100%.

2.6 – Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédits projetées; elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

— Les rémunérations futures calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 3,19% pour l'ensemble du personnel ;

— Actualisation au taux de 3,38% ;

— Taux de charges de 43% pour les Etam et 43% pour les cadres.

Conformément à l'article L 123-13 du code de commerce et du caractère non significatif des engagements de retraite et avantages similaires au 31 décembre 2005, aucune provision n'est comptabilisée concernant les engagements de retraite.

3. – Informations de l'annexe relatives aux postes de bilan.

3.1. Actif :

3.1.1. Immobilisations incorporelles :

— Mouvements principaux :

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice figurent dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciel	380	(1) 36		416
Marque	1 524			1 524
Droit crédit-bail	274			274
Fonds commercial	3 201			3 201
Total	5 379	36		5 415

(1) Acquisition de licences.

— Amortissements et provisions pour dépréciation :

Les mouvements des amortissements et provisions sont présentés dans le tableau suivant :

Libellé	Amortissements en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
Logiciel	332	28		360
Droit au bail	76	17		93
Total	408	45		453

	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Marque	915		447	468

Les marques ne sont pas amorties. Le test de valorisation de la marque Accès au 31 décembre 2005 entraîne la comptabilisation d'une reprise pour 447 K€.

3.1.2. Immobilisations corporelles :

— Mouvements principaux :

Les principaux mouvements au cours de l'exercice figurent dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Constructions	764	(1) 22	0	786
Installations techniques matériel et outillage	7 713	(2) 746	(2) 1,149	7 310
Autres immobilisations corporelles	2 740	(3) 259	(3) 427	2 572
Total	11 217	1 027	1 576	10 668

(1) Travaux de réfection et d'aménagement divers.

(2) Acquisition de chariots pour 30 K€, acquisition de nacelles pour 451 K€, de mini pelles pour 200 K€, de matériels divers (outillage, accessoire) pour 56 K€.

Vente/sortie Valeurs d'origines des nacelles cédées 1045 K€.

Valeurs d'origines des nacelles mises hors service 103 K€.

(3) Acquisition de matériel de transport pour 109 K€, de matériel de bureau pour 32 K€, de matériel informatique pour 37 K€ et d'installations diverses pour 80 K€.

Vente/sortie Valeurs d'origines des nacelles cédées 310 K€.

Valeurs d'origines des nacelles mises hors service 117 K€.

— Amortissements :

Les mouvements des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements en début d'exercice	Impact CRC 2002-10	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant des amortissements en fin d'exercice
Constructions	139	-51	26	0	114
Installations techniques matériels et outillage	3 396	-402	900	551	(1) 3 343
Autres immobilisations corporelles	1 530	-479	272	206	1 117
Total	5 065	-932	1 198	757	4 574

(1) Une catégorie de nacelles pour une valeur d'acquisition de 335 K€ a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 111 K€ comptabilisée en charge exceptionnelle. Ce modèle ne correspond plus à ce jour à la demande. Cette provision ramène la valeur nette comptable de ces biens à zéro.

3.1.3. Locations financières et crédit bail :

Les investissements réalisés par crédit bail ou locations financières sont les suivants :

	Constructions	Nacelles	Véhicules	Total
31 décembre 2004	965	57 521	5 480	63 966
Augmentations		33		33
Diminutions		8 604	680	9 284
31 décembre 2005	965	48 950	4 800	54 715

Les principales diminutions de nacelles correspondent pour 2 056 K€ aux contrats arrêtés ou cédés et pour 7 228 K€ aux valeurs d'origine de nacelles refinancées en locations pures

	Constructions	Nacelles et véhicules	Total
Valeur d'origine	173	53 750	53 923
Amortissements :			
Cumul des exercices antérieurs	245	27 799	28 044
Dotations de l'exercice	6	5 056	5 062
Impact nouvelle réglementation sur les actifs (1)			-4 472
Reprise de l'exercice	56	4 718	4 774
Total	195	28 137	23 860

(1) La ligne « Impact nouvelle réglementation sur les actifs » correspond :

— A la prise en compte de la valeur résiduelle dans la valorisation des amortissements des biens pris en crédit bail et locations financières. La valeur résiduelle retenue s'élève à 15% de la valeur d'origine concernant les nacelles ;

— Au rallongement des durées d'amortissements sur les bâtiments, installations agencements et véhicules.

3.1.4. Liste des filiales et participations :

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SA Accès Espagne	3,269	99,78%	4 587	9 351	55	
SA Accès Portugal	51	99,75%	50	1 761	95	
SA Accès Luxembourg (1)	-763	83%	0	0		

(1) SA Acces Luxembourg : Comptes annuels clos le 31 décembre 2004.

Le conseil de surveillance de décembre 2002 a décidé de fermer le site d'Accès Luxembourg et de liquider la filiale. Les titres et le compte courant sont provisionnés à 100% pour tenir compte du coût de la fermeture. Le montant de la provision n'a pas évolué en cours d'exercice et s'élève à 790 K€ au 31 décembre 2005.

Un commissaire aux comptes Luxembourgeois a été nommé début 2005 pour réaliser les dernières formalités liées aux dépôts des comptes.

La société Luxembourgeoise a été dissoute le 14 mars 2006.

3.1.5. Titres de participations :

— Mouvements principaux :

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
SA Accès Espagne	4 799			4 799
SA Accès Portugal	898			898
SA Accès Développement	150		150	(1) 0
SA Accès Luxembourg	26			26
Total	5 873	0	150	5 723

(1) Dissolution d'Accès Développement actée en septembre 2005.

3.1.6 – Titres de participations – provisions pour dépréciation

	Montant provision en début exercice	Dotation	Reprise	Montant provision en fin d'exercice
SA Accès Espagne	267		55	212
SA Accès Portugal	898		50	848
SA Accès Developp	150		150	0
SA Accès Luxembourg	25			25
Total	1 340	0	255	1 085

3.1.7. Actions propres :

Actions propres	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Valeur brute (d'acquisition dans le rapport 2004)	448	0	0	448
Provisions	-111	(1) -66		-177
Valeur nette	337	-66	0	271

(1) Au 31 décembre 2005, les actions propres sont valorisées à la moyenne des 20 derniers jours de cotation en bourse (jours précédents la suspension). La hausse de la provision pour dépréciation est le résultat de la baisse du cours de l'action, la valeur retenue pour l'exercice 2004 étant de 0,6625 € contre 0,5318 € pour l'exercice 2005.

Au 31 décembre 2005, la société détient 509 382 actions propres soit 6,18% de son capital. Aucun mouvement n'a eu lieu au cours de l'exercice.

3.1.8. Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautions sur biens immobiliers et mobiliers. Les principaux mouvements de l'exercice sont :

	Montant en début exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Dépôts et cautions immobiliers	170	25	12	183
Dépôts et cautions mobiliers	158	18	30	146
Parts sociales auprès des établissements de crédits	4			4
Total	332	43	42	333

3.1.9. Entreprises liées :

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations (1)	dr 6 270	dr 6 270
Provisions pour dépréciation des participations	cr 1 085	cr 1 085
Clients et comptes rattachés	dr 350	dr 302
Fournisseurs et comptes rattachés	cr 46	cr 11
Autres créances (2)	dr 1 758	dr 960
Provisions pour dépréciation des autres créances (3)	cr 1 111	cr 763
Charges financières		
Produits financiers		18

(1) Dont créances rattachées à des participations : 547 K€

(2) Dont Accès Industrie Portugal : 109 K€

Dont ATJ : 798 K€ (*)

Dont Accès Industrie Luxembourg : 851 K€

(*) Ces comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois.

(3) Dont ATJ : 347 K€.

Dont Accès Industrie Luxembourg : 764 K€.

3.1.10. Effets escomptés non échus :

Aucun effet escompté non échue à la clôture de l'exercice.

3.1.11. Affacturages :

Le compte courant a un solde de 538 K€, la réserve de 61 K€ et le dépôt de garantie de 853 K€, soit un total de 1 452 K€.

Le total des créances clients d'Acces Industrie gérées par le factor s'élève à 5 964 K€. Ce montant inclut les créances échues pour 214 K€ et les créances non échues pour 5 750 K€ dont 2 073 K€ de traites reçues en portefeuille.

Compte tenu des dépôts de garanties et du compte courant, le financement net est de 4 512 K€.

3.1.12. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir sont constitués d'indemnités d'assurance (SFAC) pour 72 K€ et de remboursement de TIPP pour 11 K€.

3.1.13. Charges constatées d'avance :

Le montant des charges constatées d'avance est de 267 K€. Ces charges portent sur des contrats de crédits baux pour 194 K€, sur des tickets restaurants pour 11 K€, sur des abonnements divers pour 61 K€.

3.1.14. Valeurs mobilières de placement :

Le portefeuille a été soldé au cours de l'exercice clos le 31/12/2005.

3.1.15. Actif circulant – classement par échéance :

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an sauf pour la créance de carry-back et de taxe sur la valeur ajoutée :

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	971	971	
Autres créances clients	2 862	2 862	
Personnel avances et acomptes	12	12	
Impôts sur les bénéfices (IFA 37 milliers d'euros et carry back 695 milliers d'euros)	732	19	713
Taxe sur la valeur ajoutée	3 545	1 587	1 958
Etat – Divers	1 96	1 96	
Groupe et associés	1 158	1 158	
Débiteurs divers	3 297	3 297	
Charges constatées d'avance	267	267	
Total	13 640	10 969	2 671

La créance de taxe sur la valeur ajoutée correspond essentiellement à la TVA sur les dettes rééchelonnées auprès des fournisseurs de crédit-bail, des autres sociétés financières, de l'état et des indemnités de contrat de location suite à la restitution de machines.

Les débiteurs divers se composent essentiellement du solde du compte courant envers le factor pour un montant de 1 452 K€ (vu en 3.1.11) et des avances effectuées dans le cadre des protocoles d'accord pour un montant de 1 313 K€.

— Provision pour dépréciation des créances clients :

	Montant provision en début exercice	Dotation	Reprise	Montant provision en fin d'exercice
Provisions créances clients	1 374	478	1 094	758

Les reprises sur provisions des créances clients pour 1094 K€ correspondent aux dossiers comptabilisés en créances irrécouvrables sur l'année 2005.

3.1.16 – Créances de carry back

La créance de carry back s'élève à 695 K€ au 31 décembre 2005 :

— Créance constituée au titre de 2001 : 362 K€ ;

— Créance constituée au titre de 2002 : 42 K€ ;

— Créance constituée au titre de 2003 : 291 K€ ;

La créance de carry back au titre de 2003 correspond aux bases redressées dans le cadre du contrôle fiscal portant sur les années 2000 et 2001.

3.1.17. Etat des stocks et des en-cours :

Les stocks s'élèvent à 803 K€ au 31 décembre 2005, contre 409 K€ au 31 décembre 2004. Les stocks se composent essentiellement de pièces de rechanges destinées à l'entretien des nacelles et autres machines.

La provision s'élève au 31 décembre 2005 à 41 K€ après une reprise de provision de 124 K€ au titre de l'exercice. Cette provision concernait le stock inclus dans la cession de l'atelier européen SAV. La provision comptabilisée au titre de 2005 concerne essentiellement le stock d'autocollants, ceux-ci ayant été considérés comme obsolètes en juin 2005, une provision les dépréciant totalement a été constatée.

3.1.18. Avances et acomptes versés sur commande :

Il a été versé 375 000 euros sur l'exercice 2005 à GE capital concernant des honoraires liés à la restructuration financière.

3.2. Passif :

3.2.1. Capital :

	Nombre d'actions	Valeur de l'action	Total
Position début de l'exercice	8 242 750	1 euro	8 242 K€
Mouvements :			
Position fin de l'exercice	8 242 750	1 euro	8 242 K€

Stocks options :

Les options de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de l'entreprise s'élèvent au 31 décembre 2005 à 40 350 options contre 48 550 au 31 décembre 2004. L'écart entre 2004 et 2005 s'explique par le départ de détenteurs d'options. Celles-ci peuvent être exercées entre le 03 mai 2004 et le 02 mai 2011 au prix de 9,97 €. Seuls les détenteurs d'options présents dans l'entreprise peuvent lever leurs options.

3.2.2. Capitaux propres :

	Capital	Prime émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Au 31 décembre 2004	8 243	16 347	27	267	-60 735	20 913	34	-14 904
Affectation résultat 2004					20 913	-20 913		
Résultat 2005						5 390		5 390
Provisions réglementées							936	936
Au 31 décembre 2005	8 243	16 347	27	267	-39 822	5 390	970	-8 578

3.2.3. Provisions réglementées :

Les provisions réglementées sont uniquement constituées d'amortissements dérogatoires. Les mouvements de l'exercice sont :

	31/12/2004	Dotations	Reprise	31/12/2005
Amortissements dérogatoires	33	(1) 1 128	191	970

(1) L'application de la nouvelle réglementation sur les actifs impacte la VNC sur les immobilisations corporelles pour un montant de 932 K€.

3.2.4. Identité de la société consolidante :

La société Accès Industrie est consolidée dans le groupe ATJ, situé 2, rue Pont de Garonne 47400 Tonneins.

3.2.5. Provisions pour risques et charges :

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	633	76	460	54	195
Provisions pour charges	328	159	309		178
Total	961	235	769	54	373

— Provisions d'un montant individuellement significatif :

– Provisions pour machines sinistrées : Les nacelles sinistrées au cours de l'année en contrat de crédit-bail sont au nombre de 10. Les machines non utilisables et financées en crédit-bail sont au nombre de 5 ;

Une provision de 36 K€ est comptabilisée en charges exceptionnelles fin 2005 pour couvrir les redevances restant à payer jusqu'au terme du contrat au titre de ces machines sinistrées ou non utilisables. Fin 2004, cette provision s'élevait à 464 K€.

– Provision pour litige prud'hommal : Les actions en cours au 31 décembre 2005 ont été provisionnées à hauteur de 94 K€ ;

– Provision pour litige : La 5ème Chambre du Tribunal Correctionnel de Lyon a condamné la société à verser la somme de 65 K€ aux parties civiles au titre du préjudice moral dans le cadre du décès d'un vérificateur Veritas pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalable à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle. Cette somme est provisionnée au 31 décembre 2005.

La société fait appel de cette décision ;

– Provisions pour impôts : La provision pour impôt est constituée pour 140 K€ d'une provision pour intérêts de retard relatif au paiement des arriérés de taxe professionnelle et de 38 K€ d'une provision pour IFA.

3.2.6. Montant des créances et des dettes d'impôt différé : L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation et de l'opération de refinancement d'une dette par contrat de crédit-bail se compose comme suit :

— Base :

Organic	52
Aide au logement	17
Plus value sur refinancement d'une dette au titre de 2005	1 174
Total	1 243

Taux d'imposition	33,33 %
Créance d'impôt différé	414

3.2.7. Engagements pris en matière de retraite :

Les engagements pour la société sont de 48 K€ au 31 décembre 2005 contre 29 K€ au 31 décembre 2004.

3.2.8. Dettes financières - Classement par échéance :

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	3 688	1 143	1 860	685
Intérêts courus	220	220		
Découverts bancaires	37	37		
Frais financiers à échoir	486	140	256	90
Total	4 431	1 540	2 116	775

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice. La variation entre 2004 et 2005 de la ligne emprunt auprès d'établissements de crédits s'explique par les remboursements de l'exercice correspondant aux échéanciers s'élevant à 802 K€.

Les intérêts courus correspondent au provisionnement des intérêts sur les emprunts ayant fait l'objet d'un protocole d'accord pour lesquels les règlements d'échéances ont été suspendus.

3.2.9. Sûretés réelles accordées :

Type	Bien donné en garantie	Montant du capital restant dû au 31/12/2005
Nantissement ou hypothèques	Matériels et constructions objets des prêts	3 287

3.2.10. Emprunts et dettes financières diverses :

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts et cautions reçues	6			6
Prêts filiales (1)	985	268	717	
Total	991	268	717	6

(1) Dont 885 K€ correspondant au Prêt de la filiale Accès Industrie Espagne pour le rachat des titres d'Accès Industrie Portugal d'une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2006.

3.2.11. Crédit-bail et locations financières :

	Constructions	Matériel et Outillage	Total
Redevances payées :			
Cumuls exercices antérieurs	440	80 783	81 223
Redevances exercice : Loyers payées	109	5 194	5 194
Loyers gelées		1 586	1 586
Dettes gelées		2 684	
Avances Protocoles		-1 098	
Total	559	87 563	88 003
Redevances restant à payer :			
A 1 an au plus	103	6 615	6 718
A plus d'1 an et 5 ans au plus	386	11 003	11 389
A plus de 5 ans	295		295
Total	784	17 618	18 402
Valeur résiduelle :			
A 1 an au plus		255	255

A plus d'1 an et 5 ans au plus		741	741
A plus de 5 ans			
Total		996	996
Montant pris en charge dans l'exercice	109	8 057	8 166

Les redevances payées tiennent compte des loyers sur les machines restituées.

Les redevances restant à payer ne tiennent pas compte des loyers sur les machines restituées.

3.2.12. Autres dettes :

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an sauf les dettes rééchelonnées lors des concordats 2002 et 2003 auprès des fournisseurs de crédit-bail, des autres sociétés financières, de l'état et des indemnités de ruptures de contrats de location suite à la restitution des machines comptabilisées en autres dettes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	(1) 16 573	8 590	7 385	598
Dettes sociales et fiscales	5 295	4 602	693	
Autres dettes	8 788	184	8 514	90
Dettes sur immobilisations	16	16		
Produits constatés d'avance	1 892	622	1 270	
Total	32 564	14 014	17 862	688

(1) Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend les fournisseurs débiteurs pour 353 K€.

Dont dettes reportées faisant l'objet d'un protocole.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 786	5 803	7 385	598
Dettes sociales et fiscales	1 366	840	526	
Autres dettes	8 648	43	8 515	90
Total	23 800	6 686	16 426	688

3.2.13. Charges à payer :

Charges à payer	2005	2004
Avances et acomptes sur commandes	15	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 472	2 385
Dettes fiscales et sociales	2 943	2 771
Total	4 430	5 160

— Dettes fournisseurs et comptes rattachés : Elles comprennent essentiellement les incidences de la linéarisation des loyers de crédit-bail et les intérêts sur les dettes rééchelonnées ;

— Dettes fiscales et sociales : Elles correspondent pour l'essentiel aux dettes de taxe professionnelle rééchelonnées lors des concordats de 2002-2003 et au solde 2005 (incidence plafonnement valeur ajoutée).

3.2.14. Produits constatés d'avance :

Ces produits comprennent essentiellement :

Plus value sur opération de refinancement de la dette rééchelonnée avec un organisme financier par souscription d'un nouveau contrat de crédit-bail :	1 891 K€
---	----------

Ces produits constatés d'avances sont réintégrés aux résultats au rythme des redevances de crédit-bail résultant de l'application des nouveaux contrats.

4 – Informations de l'annexe relatives aux postes du compte de résultat :

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires :

Critères utilisés : France et CEE :

	2004	%	2005	%
Ventes				
France	3 761	12%	667	2%
CEE	5		44	
Locations et prestations de service				
France	26 642	88%	27 566	98%
CEE	1 842		1 768	
Total	32 250	100%	30 045	100%

4.2. Ventilation de l'effectif :

	31/12/2004	31/12/2005
Cadres	18	28
Non cadres	150	182
Total	168	210

4.3. Autres achats et charges externes. — Les achats et charges externes s'élèvent à 20 M€ en 2005 contre 21 M€ en 2004. Ce montant se compose essentiellement des redevances de crédit bail et des locations financières. Le montant des loyers comptabilisés est en léger recul et s'élève fin 2005 à 12 M€ contre 13 M€ fin 2004.

Les autres charges externes comprennent également : les achats de fournitures pour 1,9 M€, les charges d'entretien et de maintenance pour 1 M€, les frais de transports pour 1,3 M€, les primes d'assurances pour 0,6 M€ et les frais d'honoraires pour 0,9 M€.

4.4. Résultat exceptionnel. — Le résultat exceptionnel sur l'exercice s'élève à 5 414 K€.

Il est composé principalement des éléments suivants :

Libellé	Charges	Produits
Indemnités de résiliations	155	
Amendes	39	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	953	
Cessions d'éléments d'actifs		836
Divers	71	116
Abandons de créances		4 442
Dégrèvement de taxe professionnelle		196
Amortissements dérogatoires	196	191
Provisions pour risques et charges	302	824
Provisions pour dépréciation	61	586
Total	1 777	7 191
Résultat	5 414	

— Transferts de charges :

Les transferts de charges comprennent principalement des remboursements d'assurances pour 385 K€ et des transferts de charges de crédit bail correspondant au décalage de paiement des premiers loyers linéarisés sur la durée totale de location pour un montant de 342 K€.

4.5. Entreprises liées :

Sociétés	Nature des opérations	Montant
Accès Industrie Espagne	Créances clients	171
	Dettes fournisseurs	-10
	Location nacelles	-77
	Autres charges	-3
	Location nacelles et camions	1 180
	Redevance marque	18
	Refacturations diverses	52

	Ventes nacelle	60
	Autres produits	12
Accès Industrie Portugal	Créances clients	131
	Créances rattachées à des participations	547
	Charges diverses	-6
	Locations nacelles	476
	Ventes nacelle	15
	Produits divers	14
A.T.N.	Achats PIAFS et pièces	-67
	Produits divers	4
Accès Finance	Frais et achat divers	-4
Julia Environnement	Frais salons et expositions	-171
	Achats matières premières	-7
	Entretien et réparation	-22
	Honoraire et publicité	-2
ATJ	Dettes fournisseurs	-35
	Prestations services et administratifs	-491
	Refacturation frais postaux	-26
	Autres Charges	-3
	Intérêts perçus sur avances	18
Sci Pesselsis	Acompte sur commande	48
	Locations	-470
	Produit divers	3
Côté Garonne	Frais de réception	-3

4.6. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel. — Non applicable.
L'impôt de l'exercice correspond à l'impôt forfaitaire annuel 2003 passé en charges car non récupéré.

4.7. Rémunération des membres des organes d'administration :

Catégories	Rémunérations allouées au titre de l'année 2005
Organes d'administration	(1) 133 K€
Organes de direction	91 K€

(1) Inclut les sommes versées au PDG et aux administrateurs.

4.8. Avances et crédits ou engagements pris pour le compte des dirigeants. — Le montant des engagements en matière de pension accordés aux membres des organes de direction s'élève au 31 décembre 2005 à 4 419 €.

5 – Engagements financiers.

5.1. Engagements mentionnés précédemment :

Note N°	Intitulés
3 1.10.	Effets escomptés non échus
3 2.9.	Sûretés réelles accordées
3 2.11.	Crédit-bail et locations financières

5.2. Engagements reçus :

— Accès Finance : Les engagements reçus par la société sont ceux de sa société mère, Accès Finance.

L'encours d'engagements, représentatif d'engagements de substitution, de garanties à première demande, de cautions de garanties d'emprunts ou de crédit-bail est de 5 000 K€ au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Type de garantie	
Engagements de substitution donnés par Accès Finance au profit des organismes de financement	3 814 K€
Garanties à première demande accordées par Accès Finance	401 K€
Cautions données par Accès Finance à Accès Industrie pour l'attribution des financements en CB ou de prêts bancaires	785 K€
	5 000 K€

— Accès Finance / Accès Espagne : Les sociétés Accès Finance et Accès Industrie Espagne se sont portées cautions solidaires pour Accès Industrie France pour le montant des loyers restant à payer auprès d'organismes financiers pour un montant de 3 813 K€ au 31 décembre 2005 ;
— Monsieur Daniel Duclos : caution solidaire pour la somme de 21 501 K€ ;
— Accès Finance : La société Accès Finance s'est portée caution solidaire pour Accès Industrie au profit du Trésor Public dans le cadre de l'échelonnement de la Taxe Professionnelle pour un montant de 1 366 K€ ;

5.3. Engagements donnés. — Les engagements donnés par la société sont ceux à ces filiales :

— Accès Espagne :

- Les cautions en garanties d'engagements contractés par Accès Industrie Espagne auprès des organismes de crédit-bail et location sont de 3 578 K€ au 31 décembre 2005 ;
- Garantie à première demande au profit de la Landesbank Baden Württemberg-LBBW (garantie accordée par Accès Industrie solidairement avec Accès Finance pour Accès Industrie Espagne) ;
- Autorisation de caution des engagements d'Accès Industrie Espagne au profit de Lage Landen International BV ;

5.4. Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune. — Abandon de créances de 9,1 M€ sous la condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

La meilleure fortune s'entend de la reconstitution des capitaux propres avant dividendes cumulés à compter du 25 juin 2004 de 8 M€ avant le 31 décembre 2014.

Dès le 1er jour de l'exercice suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle constatant la reconstitution des capitaux propres, la dette devra être remboursée par quart jusqu'au 31 décembre 2014. Le reliquat de la créance subsistant au-delà de cette période sera purement et simplement abandonné de manière définitive

– Abandon de créances pour 2,0 M€ sous la condition résolutoire de retour à meilleure fortune ;

La meilleure fortune s'entend de la reconstitution des capitaux propres avant dividendes cumulés à compter du 25/06/2004 à hauteur du capital social à compter du 1er janvier 2007 et avant 31 décembre 2018.

Dès le 1er jour de l'exercice suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle constatant la reconstitution des capitaux propres à compter du 1er janvier 2007, la dette devra être remboursée par quart jusqu'au 31 décembre 2018. Le reliquat de la créance subsistant au-delà de cette période sera purement et simplement abandonné de manière définitive

— Abandon de créances pour 0,2 M€ sous la condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

La meilleure fortune s'entend de la reconstitution :

- des capitaux propres de la société de 8 M€ ;
- des capitaux propres consolidés de 13 M€.

Dès le 1er jour de l'exercice suivant l'assemblée générale ordinaire constatant la reconstitution des capitaux propres, la dette devra être remboursée par moitié jusqu'au 31 décembre 2014. Le reliquat de la créance subsistant au-delà de cette période sera purement et simplement abandonné de manière définitive.

5.5. Droit individuel de formation. — Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel de Formation par les salariés au 31 décembre 2005 est de 5 405h. Le nombre d'heures prises par les salariés s'élève à 38 heures au 31 décembre 2005.

B. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Actifs non-courants :			
Immobilisations corporelles nettes	6	17 575	19 585
Immobilisations financées par crédit bail	7	30 743	40 519
Ecart d'acquisition	8	0	0
Immobilisations incorporelles nettes	9	1 297	1 305
Autres actifs financiers	10	1 201	1 300
Autres débiteurs	12	4 098	4 684
Actifs courants :			
Stocks et en cours	11	988	696
Clients et autres débiteurs	12	16 394	13 230
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 040	1 939

Total actifs		73 336	83 258
Passif	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres			
Capital	14	8 243	8 243
Primes d'émission	14	16 347	16 347
Réserves consolidées	14	-38 283	-41 812
Résultat de l'exercice	14	2 641	3 524
Intérêts minoritaires	14	4	6
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé	14	-11 048	-13 692
Passifs non-courants :			
Emprunts portant intérêt	15	18 106	24 962
Provisions	16	275	403
Autres passifs	17	29 937	33 031
Impôt différé passif	18	8 221	9 117
Passif courants :			
Fournisseurs et autres créditeurs	17	12 196	11 843
Emprunts portant intérêt	15	15 430	17 451
Impôt courant	18	51	0
Provisions	16	168	143
Total passifs		84 384	96 950
Total capitaux propres et passifs		73 336	83 258

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Ventes de marchandises / Produits		1 007	1 629
Prestations de services		37 953	36 100
Chiffre d'affaires		38 960	37 729
Achats consommés	20	-2 023	-2 026
Charges de personnel	21	-8 791	-7 785
Charges externes	22	-14 356	-13 278
Impôts et taxes		-1 513	-1 280
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	23	-6 950	-7 350
Résultat de cession d'actifs		-306	-1 269
Autres produits	24	208	297
Autres charges	24	-947	-2 424
Résultat opérationnel courant		4 282	2 614
Produits et charges opérationnels non courants	25	0	1 553
Résultat opérationnel		4 282	4 167
Produits financiers	26	2 365	10 344
Charges financières	26	-4 405	-8 345
Résultat avant impôt		2 242	6 166
Impôts	19	397	-2 640
Résultat de l'exercice		2 639	3 526
Attribuable aux :			

Groupe		2 641	3 524
Intérêts minoritaires		-2	2
Résultat net par action en euros	27	0,34	0,46
Résultat net par action dilué en euros	27	0,34	0,46

III. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés :

(En milliers d'euros.)

En milliers d'euros	Capital émis	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2005	8 243	16 347	-448	41 364	3 524	13 698	6	-13 692
Affectation du résultat 2004				3 524	-3 524	0		0
Résultat de l'exercice					2 641	2 641	-1	2 640
Autres								
Au 31 décembre 2005	8 243	16 347	-448	-37 835	2 641	-11 052	4	-11 048

Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31.12.05	31.12.04
Flux de trésorerie lié à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	2 641	3 524
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	7 880	7 668
- Variation des impôts différés	-896	2 593
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt	2 047	1 237
- Autres (Abandons de créances et effet d'actualisation)	- 3 016	-6 039
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 656	8 983
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 543	2 425
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 113	11 408
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	-1 781	-965
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2 360	3 078
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	579	2 113
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Achat d'actions propres		-18
Cession d'actions propres		27
Emissions d'emprunts		6
Remboursements d'emprunts	-8 082	-13 031
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8 082	-13 016
Variation de trésorerie	-1 390	505

Trésorerie d'ouverture	-3 417	-3 922
Trésorerie de clôture	-4 807	-3 417

Les remboursements d'emprunts intègrent la variation des dettes financières résultant du retraitement des capital leases, dont certaines échéances n'ont pas été payées et apparaissent au bilan en dettes fournisseurs pour leur montant TTC. Les remboursements effectifs d'emprunts doivent en conséquence être analysés en liaison avec la variation du besoin en fonds de roulement.

IV. — Annexes aux comptes consolidés.

Note 1. – Informations relatives à l'entreprise.

En date du 30 avril 2006, le directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés du groupe Acces Industrie SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

— Constitution du groupe :

En 1996, l'activité de location de nacelles élévatrices, démarre en France avec 80 machines, uniquement des Toucan. En 1998, la première filiale internationale est créée en Espagne, sous la direction d'Antonio Royo.

Le développement d'Acces Industrie va être soutenu par la confiance de capitaux développeurs, qui vont placer, par deux fois, en 1999 et en 2000, des capitaux dans l'entreprise, pour un montant total de 5,3 M€. Ces apports permettent de renforcer la structure financière sur laquelle s'appuie le développement de la société et donc, de diversifier son parc.

En mai 2001, Acces Industrie conclut l'introduction en bourse de ses titres sur le Second Marché de Paris (Euronext), ce qui lui permet d'accélérer encore sa croissance, notamment sur le plan international : ouverture de 6 nouvelles agences en France et 2 en Espagne ; création des filiales au Portugal, au Luxembourg et en Italie.

Cette croissance rapide entraîna une augmentation constante des besoins de trésorerie.

En juin 2002, la levée des fonds nécessaires pour continuer son expansion (high yield bonds/ obligations à haut rendement) n'ayant pas abouti, ACCES INDUSTRIE a entrepris de rééchelonner entièrement sa dette et restructurer son organisation.

En même temps, ACCES INDUSTRIE a réorienté sa stratégie afin de consolider sa position et ainsi préparer son développement futur sur une base plus solide.

Son recentrage sur la partie rentable du business s'est traduit par :

— une rapide augmentation des prix, d'abord en France puis dans les filiales

— une plus grande sélectivité dans les clientèles et les contrats, entraînant une baisse du chiffre d'affaires et du taux d'utilisation des machines

— la décision de fermer les filiales récentes (Italie et Luxembourg), restituer près de 2 000 machines aux fabricants ou organismes de financement, et adapter l'effectif des agences à cette nouvelle stratégie.

Ainsi 30.7 Millions € de pertes exceptionnelles, dues aux coûts du rééchelonnement des créances, de la restitution des machines et de la restructuration du réseau, ont fortement affecté les résultats de l'année 2002 et pesé sur la trésorerie en 2002 et 2003.

En 2003, la faiblesse de l'économie en Europe Continentale a induit la poursuite d'une forte pression concurrentielle. ACCES INDUSTRIE a cependant poursuivi sa stratégie, et a dû adapter une nouvelle fois sa structure pour la recentrer sur les segments les plus rentables.

La restitution de 1100 machines supplémentaires, la fermeture de 5 agences en France et 1 en Espagne, et l'accélération de la hausse des prix dans les filiales, ont permis à ACCES INDUSTRIE d'enregistrer un résultat d'exploitation consolidé positif dès le 2ème semestre 2003.

Cependant la structure bilancielle reste très déséquilibrée avec des fonds propres négatifs de plus de 25 millions d'euros et une dette consolidée de 120 millions d'euros au 31 décembre 2003 ; la trésorerie restant toujours très tendue.

2004 a été à la fois une année de stabilisation sur le plan de la location de nacelles et chariots, et de continuité de restructuration sur le plan financier.

Il en est de même pour 2005 avec en plus le démarrage d'un re-développement rendu possible par le retour à la rentabilité opérationnelle de l'activité. Suspension de la cotation de l'action et projet de restructuration financière : la société a demandé à Euronext Paris le 18 avril 2005 de suspendre la cotation de l'action ACCES INDUSTRIE.

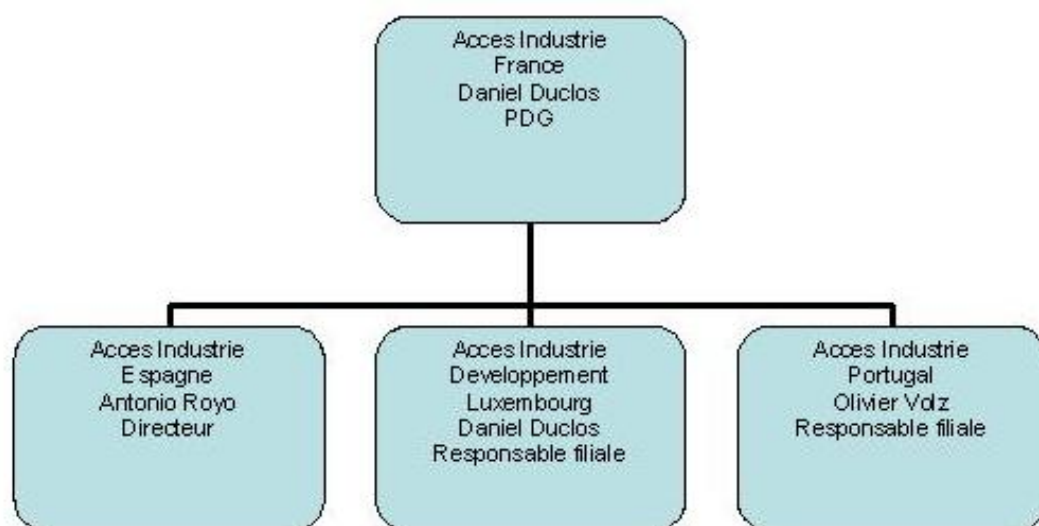
1.1. Activité du groupe. — La société a pour objet en France et à l'étranger :

— La construction, réparation, location, vente, entretien de machines et matériels pour l'industrie et le bâtiment ;

— La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;

— Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

1.2. Organigramme :



NB :

- Acces Industrie Development a été liquidée le 29 septembre 2005 ;
- Acces Industrie Luxembourg, filiale à 100% d'Acces Industrie, a été liquidée le 14 mars 2006 (non consolidée).

1.3. Identité de la société mère. — La société mère du Groupe est Accès Industrie SA dont le siège social est situé 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

La société mère est une société anonyme de droit français, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Par ailleurs, la société Accès Industrie SA est elle-même détenue à 55,9% par la société Accès Finance dont le siège social est à Tonneins (47). Accès Finance SA est une holding pure, dont le capital est détenu, principalement par ATJ (51,98%) et Claude Allemane (30%). Monsieur Daniel Duclos détient 100% de l'usufruit du capital d'ATJ.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

2.1. Principes de préparation des comptes consolidés. — Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2005 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Accès Industrie S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

2.2 Changements de méthodes comptables. — Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, retraités en principes IFRS.

2.3. Méthodes de consolidation. — Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Les sociétés contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

La mise en équivalence s'applique à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20%.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de résultat et d'actif net. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément de la part revenant au Groupe au sein des capitaux propres, au bilan consolidé.

2.4. Estimations et jugements comptables. — Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événement futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations comptables significatives sont les suivantes :

- Provision d'intérêts de retard relatif aux paiements des arriérés de taxe professionnelle, le montant provisionné correspond à 10% de la taxe professionnelle due après imputation du dégrèvement en fonction de la valeur ajoutée ;
- Comptabilisation avec des critères prudents de l'actualisation des dettes liées au retour en meilleure fortune. En effet, le remboursement a été prévu en début 2008 sur la base d'une reconstitution des capitaux propres dès l'exercice 2006.

Conversion des monnaies étrangères :

Il n'y a pas de problématique de conversion des monnaies étrangères. Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

— Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

Constructions et ouvrages assimilés	25 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffages collectifs	25 ans
Chauffages individuels	15 ans
Etanchéités	15 ans
Ravalements avec amélioration	15 ans
Electricités	25 ans
Plomberies sanitaires	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Matériels destinés à la location	10 ans
Autres matériels et outillages	5 ans
Matériels de transport	4 - 7ans
Matériels de bureau, informatique et mobilier	3 - 5 ans

Les durées d'utilisation des constructions et agencements sont conformes à la réglementation applicable au secteur HLM.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers des Nacelles (catégorie Installations techniques), les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité initiale et résiduelle des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

— Ecart d'acquisition : A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont initialement évalués à leur coût, celui-ci étant égal à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part de l'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs éventuels identifiables (dès lors que ceux-ci existaient avant l'opération).

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans et d'une valeur terminale actualisée au coût du capital du Groupe. En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

— Immobilisations incorporelles : Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

Logiciels et progiciels	3 ans
Droit au bail	15 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

— Perte de valeur : Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont comptabilisées en résultat dans la catégorie des charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour vérifier s'il existe une indication qu'une perte de la valeur comptabilisée précédemment est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est déterminée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation

positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements, est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

— Contrats de location financement : Les contrats de location-financement, tel que défini par IAS 17, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

La dette résultant de l'acquisition est inscrite en passif financier.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Autres Actifs financiers (non-courants) :

Les autres actifs financiers correspondent pour partie au bâtiment SAV Tonneins qui a fait l'objet d'une sous location répondant aux critères de retraitement de l'IAS 17, côté bailleur, et dont les effets cumulés de la sous location font apparaître une créance au bilan, et pour partie à des dépôts et cautionnements versés ainsi qu'aux titres Accès Industrie Luxembourg provisionnés à 100%.

Stocks :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une provision est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Clients et autres débiteurs :

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur diminuée d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité.

La dépréciation est constatée en perte au compte de résultat.

Actions propres :

Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (ayant une échéance de moins de trois mois), liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

Prêts et emprunts portant intérêts :

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

La classification en courant et non courant retenue est la suivante :

Les passifs courants sont :

- Les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois ou pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de droits inconditionnels d'en différer le paiement au-delà de 12 mois.

Emprunts à remboursement conditionné : Pour les emprunts remboursables à vue en cas de non-respect de certaines conditions liées à la situation financière de l'emprunteur, les passifs sont classés en tant que passifs courants sauf si les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- Le prêteur s'est engagé, préalablement à la date de clôture, à ne pas exiger de l'emprunt en cas de manquement ; et ;
- L'engagement a été pris pour un délai minimum de 12 mois suivant la date de clôture.

Les passifs non courants sont : Tous les passifs ne répondant pas aux critères de classification des passifs courants.

Impôts différés :

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant où l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et ;
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à une différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Pensions et indemnités de départ à la retraite :

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie. La méthode utilisée est celle des unités de crédits projetées; elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les hypothèses d'évaluation sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Salaire fin de carrière ;
- Turn-over : avoisinant les 50 % ;
- Table de mortalité : TV 88/90 ;
- Taux actualisation : taux OAT 10 ans ;
- Taux augmentation salaires : 3.19% ;
- Taux de charges sociales : 38% à 42% ;
- Convention collective : métallurgie.

Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, le remboursement est comptabilisé uniquement si le remboursement est quasi-certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

L'effet de l'actualisation n'a pas d'impact significatif et par conséquent est non appliqué.

Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus.

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et remise et déduction faite des ventes intragroupes.

Résultat financier :

Il inclut les charges et produits d'intérêts, les dépréciations des autres immobilisations financières. Il intègre également la composante financière du coût des pensions et d'actualisation des actifs et passifs, ainsi que l'abandon des dettes avec clause de retour en meilleure fortune.

Autres produits et charges :

Ces postes comprennent principalement :

- Les reprises sur provisions ;
- Les transferts de charges ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables.

Application des nouvelles normes IFRS :

Adoption anticipée et Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC non encore en vigueur.

De nouvelles normes et recommandations ont été publiées et seront applicables à compter du 1er janvier 2006 ou 2007. L'estimation du Groupe sur les impacts de ces nouvelles normes et recommandations est la suivante :

— IAS 19 (Amendement), Avantages du personnel (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006)

Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation de régimes interentreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies.

Après examen de cet amendement à IAS 19, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

— IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Cet amendement permet de désigner comme un élément couvert le risque de change relatif à une transaction intragroupe future hautement probable, si : (a) la transaction est libellée dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité concluant cette transaction ; et (b) le risque de change affectera le résultat consolidé. De par ses activités (secteurs géographiques ayant la même monnaie fonctionnelle), le Groupe n'est, à ce jour, pas concerné par cet amendement ;

— IAS 39 (Amendement), Option juste valeur (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Cet amendement modifie la définition des instruments financiers classés comme étant en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et restreint la possibilité de désigner des passifs financiers dans cette catégorie. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe ;

— IAS 39 et IFRS 4 (Amendement), Garanties financières (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Selon cet amendement, les garanties financières émises autres que celles déjà désignées par le groupe comme étant des contrats d'assurance, doivent être initialement comptabilisées à leur juste valeur et postérieurement évaluées au plus élevé des deux montants suivants : (i) solde non amorti des commissions reçues et reportées ou (ii)

dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe ;

— IFRS 1 (Amendement), Première adoption des IFRS et IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Ces amendements ne concernent pas les activités du Groupe, qui n'est pas un premier adoptant et ne réalise pas de prospection et d'évaluation de ressources minérales ;

— IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRS 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe ;

— IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, Instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

— IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Aux termes d'IFRIC 4, c'est la substance qui doit déterminer si un accord contient ou constitue un contrat de location. Selon IFRIC 4, il est nécessaire d'évaluer : (a) si l'exécution de l'accord est subordonnée à l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques (l'actif) ; et (b) si l'accord comporte un droit d'utilisation de l'actif. Le Groupe n'est pas concerné IFRIC 4 ;

— IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRIC 5 ne s'applique pas aux activités du Groupe ;

— IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques (entrée en vigueur à compter du 1er décembre 2005). IFRIC 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

Note 3 – Périmètre de consolidation

Sociétés	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ac Ind			Mère			Mère
Ai Esp	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG
Ai Port	99,75	99,53	IG	99,75	99,53	IG
Ai Dev				100	100	IG

IG : Intégration Globale.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Acind : Accès Industrie – Siège social : Tonneins (47) – France ;

Aiesp : Accès Industrie Espagne – Siège social : Barcelone – Espagne ;

Aipor : Accès Industrie Portugal – Siège social : Porto – Portugal ;

Aidev : Accès Development – Siège social : Grand Duché du Luxembourg ;

Acces Industrie Development ayant été liquidée le 29/09/05 sera sortie du périmètre à compter du 1er janvier 2006.

Note 4. – Transition aux IFRS.

En conformité avec la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe a fait le choix de publier des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2005 présentés selon les règles nationales mais préparés sur la base des règles de reconnaissance et d'évaluation des IFRS telles qu'applicables au 30 juin 2005.

Le Groupe a adopté les IFRS pour la première fois le 1er janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 ont été retraités conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS en tant que référentiel comptable » afin de refléter les changements de méthodes comptables liées à l'adoption des IFRS. Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

Description des principaux retraitements entre les comptes consolidés en normes françaises et IFRS :

— Reprise de provision pour dépréciation du Fonds de Commerce :

Le fonds de commerce est reclassé en écart d'acquisition, totalement amorti.

La reprise de provision constatée en normes françaises a été annulée suite au passage aux Normes IFRS.

— Reprise de provision pour dépréciation de la Marque :

La marque Accès Industrie a été acquise pour 1 524 K€ en mars 2001.

La marque ayant été acquise à un certain prix, la norme IAS 38 considère que le critère des avantages économiques futurs attendus est satisfait (le prix d'acquisition de la marque reflétant la valeur attendue des avantages économiques futurs).

N'ayant pas de durée définie, la marque ne fait pas l'objet d'un amortissement mais, conformément aux normes IFRS, d'un test annuel de dépréciation. En normes IFRS, le test annuel consiste à comparer la valeur nette comptable de la marque à sa valeur recouvrable, sachant que la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La méthode de valorisation retenue au moment de l'acquisition de la marque en 2001 était basée sur le chiffre d'affaires réalisé et un chiffre d'affaires prévisionnel. Cette méthode comptable n'étant pas conforme aux IFRS, la société a déterminé une valeur de marché que la base des méthodes initialement retenues lors de l'acquisition de ladite marque. Il en a résulté une reprise de provision de 447 K€ lors de la transition aux normes IFRS.

— Amortissements des immobilisations corporelles :

1. Durée d'allongement des durées d'amortissement concernant les constructions et les nacelles :

Les normes IFRS prévoient un amortissement des immobilisations corporelles sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise, avec déduction de la valeur résiduelle de la base amortissable.

Les durées d'amortissement ont été revues pour chaque catégorie d'immobilisation en fonction de la durée prévue d'utilisation. Par ailleurs, la société a retenu des valeurs résiduelles pour les nacelles, dans la mesure où il existe un marché actif.

Accès Industrie a retenu la méthode du coût amorti (à savoir l'amortissement des composants sur la durée d'utilité avec déduction de la valeur résiduelle prévisionnelle).

Cette méthode est appliquée tant dans les comptes sociaux que dans les comptes consolidés conformément aux IFRS et accepté par le nouveau règlement sur les actifs.

Concernant les nacelles, la durée d'amortissement retenue est de 10 ans, avec amortissement linéaire ;

Cette durée a été validée par référence aux usages des sociétés exerçant la même activité.

Le passage aux normes IFRS n'a pas entraîné de modification dans la durée des amortissements des nacelles.

Concernant les constructions, et au vu du type de construction détenu par la société (bâtiment industriel), la grille HLM a été retenue pour établir la durée d'amortissement des composants ainsi les durées ont été allongées pour certains composants.

Amortissement par composants :

	Durées d'amortissement	Répartition en % des composants	
	+ ou - 20%	Individuel	Collectif
Structures et ouvrages assimilés	30 ans	80,80%	77,70%
Menuiseries extérieures	25 ans	5,40%	3,30%
Chauffage en collectif	25 ans		3,2
Chauffage en individuel	15 ans	3,20%	
Etanchéité	15 ans		1,10%
Ravalement avec amélioration	15 ans	2,70%	2,10%
Electricité	25 ans	4,20%	5,20%
Plomberie sanitaire	25 ans	3,70%	4,60%
Ascenseurs	15 ans		2,80%
Peinture	10 ans		
Equipement de télésurveillance	10 ans		
Rayonnages	10 ans		
Réseaux, télécommunications	10 ans		

2. Impact de la prise en compte d'une valeur résiduelle sur le matériel de location :

Concernant les nacelles, la valeur résiduelle retenue est de 15% de la valeur d'origine avec une durée d'amortissement de 10 ans. Le taux de 15% correspond à une pratique professionnelle du secteur.

La prise en compte d'une valeur résiduelle modifiant la base amortissable a engendré un impact lors du passage aux normes IFRS.

Les nacelles représentant environ 90% du total des immobilisations corporelles en valeurs brutes, l'impact de la prise en compte de valeurs résiduelles sur les nacelles est l'impact le plus important (4,5 M€). Le solde (1,5 M€) correspond à l'impact de l'allongement des durées de vie des immeubles, agencements et matériels de transports.

— Reprise de provision pour dépréciation des stocks : Les provisions pour rotation lente, n'étant pas conformes aux IFRS, ont été annulées.

Les provisions ont été calculées sur la valeur de réalisation ;

— Réintégration des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune : Les dettes correspondant aux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune ont été réintégrées dans les comptes consolidés ;

— Provision d'indemnités de départ à la retraite :

Les engagements en matière de retraite ont été calculés de manière prospective, avec actualisation, en prenant en compte les tables de mortalité, les probabilités de rester dans l'entreprise, les évaluations de salaires et l'inflation.

L'impact de la première comptabilisation pour indemnité de départ en retraite est de 53 K€.

Au 31 décembre 2005 la provision s'élève à 70 K€, cette provision est comptabilisée en provision pour risque et charge.

— Actualisation des dettes financières : Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés, dans le cas des passifs, autres que ceux classés parmi les passifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. (IAS39.43).

La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est à dire la juste valeur de la contrepartie reçue, sauf à pouvoir démontrer que la juste valeur correspond à un autre montant justifié par :

– des prix récents observables sur des transactions identiques

– l'utilisation d'une technique de valorisation dont les paramètres sont uniquement des données de marché observables et qui est régulièrement testée à partir du prix de marché pour des transactions similaires afin de pouvoir démontrer que la juste valeur ainsi calculée correspond à ce qu'aurait été le prix de la transaction dans le cadre d'une opération effectuée dans des conditions de concurrence normale et entre des parties bien informées et consentantes. Le taux d'actualisation retenu par la société est le taux moyen d'endettement soit 7,01%. Ce taux a été calculé par l'analyse des taux individuels des contrats d'emprunt et de crédit-bail qui, en moyenne, ressort à 7,01%.

Suite aux négociations des dettes avec les partenaires financiers, pour lesquelles il n'a pas été appliqué d'intérêts, en application des normes IFRS, une actualisation a été calculée sur la base du taux moyen d'endettement de la société.

— Avantages en nature : Les avantages en nature dont bénéficie le personnel sont reclassés en charges de personnel.

Ce retraitement n'engendre pas d'impact résultat.

Tableau de passage des normes françaises aux normes IFRS

4.1. Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros) :

Actif	31/12/2004 Normes françaises	Retraitements IFRS	31/12/2004 Normes IFRS
Actif immobilisé	59 390	3 319	62 709
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Immobilisations incorporelles	4 059	-2 754	1 305
Immobilisations corporelles	54 715	5 388	60 103
Immobilisations financières	616	685	1 301
Actif circulant	18 966	1 583	20 549
Stocks et en cours	565	131	696
Clients et comptes rattachés	12 475		12 475
Autres créances et comptes de régularisation	4 834	605	5 439
Valeurs mobilières de placement	900		900
Disponibilités	192	847	1 039
Total de l'actif	78 356	4 902	83 258

Passif	31/12/2004 Normes françaises	Retraitements IFRS	31/12/2004 Normes IFRS
Capitaux propres (Part du groupe)	-6 023	-7 674	-13 697
Capital	8 243		8 243
Primes	16 347		16 347
Réserves consolidées	-50 125	8 314	-41 811
Résultat consolidé	19 512	-15 988	3 524
Intérêts minoritaires	9	-5	5
Provisions pour risques et charges	5 226	4 438	9 664
Dettes	79 144	8 143	87 286
Emprunts et dettes financières	41 566	847	42 413
Fournisseurs et comptes rattachés	22 483	9 288	31 771
Autres dettes et comptes de régularisation	15 095	-1 992	13 102
Total du passif	78 356	4 902	83 258

4.2. Réconciliation du compte de résultat au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros) :

Compte de résultat	31/12/2004 Normes Françaises	Retraitements IFRS	31/12/2004 Normes IFRS
Chiffre d'affaires	37 795	-66	37 729
Autres produits d'exploitation	2 316	-475	1 841
Achats consommés	2 019		2 019
Charges de Personnel	7 687	117	7 804
Autres charges d'exploitation	13 748		13 748
Impôts et taxes	1 552		1 552
Dotations aux amortissements et aux provisions	11 934	-1 914	10 020
Résultat d'exploitation	3 171	1 256	4 427
Charges et produits financiers	-3 471	931	-2 540
Résultat courant des entreprises intégrées	-300	2 187	1 887
Charges et produits exceptionnels	22 569	-18 291	4 278
Charge d'impôt	2 750	-110	2 640
Résultat net des entreprises intégrées	19 519	-15 994	3 525

Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé	19 519	-15 994	3 525
Intérêts minoritaires	7	-5	2
Résultat net (part du groupe)	19 512	-15 989	3 523
Résultat par action (en euros)	2,52		0,46
Résultat dilué par action (en euros)	2,54		0,46

4.3. Réconciliation du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004

	Tableau de Flux en NF	Retraite	Amortissements	Impôts Différés	Actualisation Dettes	Provisions Stocks	Retour à Meilleure Fortune	Tableau de Flux en IFRS
En milliers d'euros								
Flux de trésorerie lié à l'activité :								3 524
Résultat net des sociétés intégrées	19 519							
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :								
- Amortissements et provisions	5 945	10	1 713					7 668
- Variation des impôts différés	2 703			-110				2 593
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt	243		994					1 237
- Autres (Abandons de créances et effet d'actualisation)	-19 240				-900		14 096	-6 039
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 170	10	2 707	-110	-900	0	14 096	8 983
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 23					190		2 425
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 405	10	2 707	-110	-900	190	14 096	11 408
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :								
Acquisition d'immobilisations	-965							- 965
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	3 078							3 078
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 113							2 113
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :								
Achat d'actions propres	-18							-18
Cession d'actions propres	27							27
Emissions d'emprunts	6							6

Remboursements d'emprunts	-13 027							- 13 031
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-13 012							- 13 016
Variation de trésorerie	506							502
Trésorerie d'ouverture	-3 922							-3 922
Trésorerie de clôture	-3 416							-3 417

Impacts chiffres des normes IFRS au 31 décembre 2004.

Les impacts chiffrés au 31 décembre 2004, dus aux normes IFRS, sont récapitulés, tant en capitaux propres qu'en résultat dans le tableau ci-dessous. Chaque impact a donné lieu à l'activation d'un impôt différé ; seul le retour à meilleure fortune n'a pas fait l'objet de cette activation du fait des déficits sociaux reportables en France.

(En milliers d'euros)	Capitaux propres	Résultat	Total
Reprise de provision pour dépréciation du fond de commerce	0	-3 201	-3 201
Reprise de provision pour dépréciation de la marque	447	0	447
Amortissements des immobilisations corporelles	6 043	546	6 589
Amortissements constructions	42	9	51
Amortissements constructions CB	101	61	162
Amortissements installations techniques	554	-152	402
Amortissements installations techniques CB	3 974	745	4 719
Amortissements autres immobilisations corporelles	542	7	550
Amortissements autres immobilisations corporelles CB	830	-124	705
Reprise de provision pour dépréciation des Stocks	336	-205	131
Réintégration des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	0	-14 096	-14 096
Actualisation des dettes financières	6 505	900	7 405
Provision d'indemnités de départ à la retraite	-53	5	-48
Retraitement atelier SAV	0	1	1
Annulation chiffre d'affaires (sous-location atelier SAV)	0	-52	-52
Minoritaires	0	5	5
Impact des impôts différés	-4 963	110	-4 853
Reprise de provision pour dépréciation de la marque	-153	0	-153
Amortissements des immobilisations corporelles	-1 689	-235	-1 924
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	-115	70	-45
Réintégration des Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	0	520	520
Actualisation des dettes financières	-2 233	-309	-2 542
Provision d'Indemnités de Départ à la Retraite	18	-2	17
Retraitement Atelier SAV	0	0	0
Annulation chiffre d'affaires (Sous-location atelier SAV)	0	18	18
Annulation actualisation ID	-790	48	-742
Impact chiffre des normes IFRS au 31 décembre 2004	8 315	-15 988	-7 673

Note 5. – Information sectorielle.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Les activités d'Acces Industrie sont constituées :

— 2,58% de ventes de produits ;
— 97,42% de prestations de locations.

En raison de la marginalité de l'activité vente, le groupe considère n'exercer qu'une seule activité et par conséquent le premier et unique niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique (France / Portugal / Espagne).

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

(En milliers d'euros)	Activités poursuivies				Total
	France	Espagne	Portugal	Eliminations	
Produits des activités ordinaires :					
Ventes à des clients externes	28 296	8 987	1 753	-76	38 960
Ventes inter-secteurs	1 735	279	8	-2 022	0
Résultats des produits	30 031	9 266	1 761	-2 098	38 960
Résultats sectoriels (ROI)	2 633	1 275	374		4 282
Profit/Perte avant impôt, charges financières et produits financiers	2 633	1 275	374		4 282
Charges financières nettes	-1 259	-727	-54		-2 040
Profit/Perte avant impôt, et intérêts minoritaires	1 374	548	320		2 242
Charge d'impôt sur le résultat					397
Résultat net de l'exercice					2 639
Actif et passifs :					
Actifs sectoriels	35 178	13 127	1 309		49 614
Total actifs	86 087	26 392	4 383		116 862
Passifs sectoriels (1)	24 809	8 099	628		33 536
Total passifs	24 809	8 099	628		33 536
Autres informations sectorielles :					
Investissements :					
Immobilisations corporelles	505	120	23		648
Immobilisations incorporelles	37	0	0		37
Amortissement des immobilisations corporelles	5 678	2 048	214		7 940
Amortissement des immobilisations incorporelles	44	2			46

(1) Cf. Note 16.

Note 6. – Immobilisations corporelles nettes.

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

(En milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2005, net des amortissements cumulés et dépréciation	673	16 846	2 065	19 585
Acquisitions	22	410	216	648
Cessions		-589	-348	-937
Amortissements cumulés des cessions		679	219	897
Dotations aux amortissements de l'exercice	-26	-2 274	-447	-2 747
Dotations aux provisions de l'exercice		-61		-61
Reprises aux provisions de l'exercice		139		139
Transfert	6	71	-23	54
Au 31 décembre 2005, net des amortissements cumulés et dépréciation	675	15 219	1 682	17 575
Au 1er janvier 2005 :				

Coût	768	25 998	3 430	30 196
Amortissements cumulés et dépréciation	-95	-9 151	-1 364	-10 611
Valeur nette comptable	673	16 846	2 065	19 585
Au 31 décembre 2005 :				
Coût ou juste valeur	790	25 852	3 267	29 909
Amortissements cumulés et dépréciation	-115	-10 633	-1 585	-12 333
Valeur nette comptable	675	15 219	1 682	17 575

Description des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont constituées :

— De constructions : principalement composées :

— des bâtiments d'Artenay et d'une partie de Rennes ; il s'agit de biens immobiliers destinés à être conservés durablement dans le cadre d'exploitation.

La valeur retenue est la valeur nette comptable ;

— de travaux de réfection et d'aménagement divers sur sol d'autrui.

— D'installations techniques, matériels et outillages principalement composés :

— de nacelles, chariots télescopiques, et mini pelles destinés à la location ;

— de matériel et outillage divers.

— D'autres immobilisations corporelles principalement composées :

— d'agencements et installations des biens appartenant à la société ;

— de matériels de transports ;

— de matériels de bureau ;

— de matériel informatique.

Principaux mouvements des immobilisations corporelles :

— Les acquisitions :

— Constructions : 22 K€ ; il s'agit de travaux de réfections et d'aménagements divers.

— Installations techniques, matériels et outillages : 410 K€ ; il se décompose de la façon suivante :

— achat de chariot pour 30 K€,

— achat de mini pelles pour 200 K€

— achat de nacelles pour 40 K€

— achat de matériels et outillage pour 140 K€

— Autres immobilisations corporelles :

— achat d'agencement et installation pour 80 K€

— achat de matériels de transports pour 45 K€

— achat de matériels bureau pour 42 K€

— achat de matériels informatiques pour 49 K€

— Les cessions :

— Installations techniques, matériels et outillages : il se décompose de la façon suivante :

— sortie de nacelles pour 476 K€

— sortie de véhicules électriques pour 6 K€

— sortie de presse à balles pour 52 K€

— sortie de matériels et outillages pour 55 K€

— Autres immobilisations corporelles :

— sortie d'agencement et installation pour 61 K€

— sortie de matériels de transports pour 239 K€

— sortie de matériels bureau pour 3 K€

— sortie achat de matériels informatiques pour 45 K€

— La dotation aux provisions de l'exercice pour 61 K€ correspond à une provision pour dépréciation d'une catégorie de nacelles d'un modèle ne correspondant plus à ce jour à la demande. Cette provision ramène la valeur nette comptable de ces biens à zéro ;

— La reprise aux amortissements exceptionnels de l'exercice pour 138 K€ correspond à la reprise de provisions des biens décrits au paragraphe ci-dessus, vendus en cours d'exercice et qui avait fait l'objet d'une provision.

Note 7. – Immobilisations financées par crédit bail.

(En milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2005, net des amortissements cumulés et dépréciation	152	37 985	2 382	40 519
Acquisitions		8		8
Cessions		-8 640	-680	-9 320
Amortissements cumulés des cessions		4 239	497	4 736
Dotations aux amortissements de l'exercice	-6	-4 506	-681	-5 193
Transfert	-6			-6
Au 31 décembre 2005, net des amortissements cumulés et dépréciation	140	29 086	1 518	30 743

Au 1er janvier 2005 :				
Coût	172	59 157	5 479	64 808
Amortissement cumulés et dépréciation	-20	-21 172	-3 097	-24 289
Valeur nette comptable	152	37 985	2 382	40 519
Au 31 décembre 2005 :				
Coût ou juste valeur	172	50 550	4 799	55 521
Amortissement cumulés et dépréciation	-32	-21 464	-3 281	-24 778
Valeur nette comptable	140	29 086	1 518	30 743

Description des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière :

Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière sont constituées :

- De constructions : il s'agit d'une partie du bâtiment de Rennes ;
- Des installations techniques, matériels et outillages : il s'agit de nacelles élévatrices de chariots télescopiques ;
- Des autres immobilisations corporelles : Il s'agit de matériels de transports.

Principaux mouvements des immobilisations corporelles financées par crédit-bail ou location financière :

- Les cessions :
 - Installations techniques, matériels et outillages : il se décompose de la façon suivante :
 - Sortie de nacelles pour 1 412 K€ ;
 - Sortie de nacelles refinancées en location pure pour 7 228 K€.
 - Autres immobilisations corporelles :
 - Sortie de matériels de transports pour 680 K€.

Note 8. – Ecart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition historiques d'une valeur brute de 4 034 K€ sont intégralement dépréciés.

Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs.

Note 9. – Immobilisations incorporelles nettes.

(En milliers d'euros)	Brevets et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût au 1er janvier 2005, net des amortissements et dépréciation cumulés	1 031	274	1 305
Augmentations	37		37
Dotations aux amortissements de l'exercice	-46		-46
Valeur nette au 31 décembre 2005	1 022	274	1 296
Au 1er janvier 2005 :			
Coût (valeur comptable brute)	1 928	274	
Amortissement cumulés et dépréciation	-897	0	
Valeur nette comptable	1 031	274	1 305
Au 31 décembre 2005 :			
Coût (valeur comptable brute)	1 965	274	
Amortissement cumulés et dépréciation	-943	0	
Valeur nette comptable	1 022	274	1 296

Description des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont constituées :

- De logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de 3 ans ;
- Des droits au bail amortis sur la durée de vie des biens concernés, évalués selon la méthode du coût historique ;
- Des promesses de ventes se rattachant aux biens pour lesquels un droit au bail a été acquis. Ces éléments feront partie du coût de revient de l'immobilisation lors de son acquisition future et ne sont en conséquence pas amortis ;
- De la marque Accès non amortie qui est valorisée à son coût historique d'acquisition.

La marque Accès Industrie a été acquise pour 1 524 K€ en mars 2001.

La marque ayant été acquise à un certain prix, la norme IAS 38 considère que le critère des avantages économiques futurs attendus est satisfait (le prix d'acquisition de la marque reflétant la valeur attendue des avantages économiques futurs).

N'ayant pas de durée définie, la marque ne fait pas l'objet d'un amortissement mais, conformément aux normes IFRS, d'un test annuel de dépréciation. En normes IFRS, le test annuel consiste à comparer la valeur nette comptable de la marque à sa valeur recouvrable, sachant que la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La méthode de valorisation retenue au moment de l'acquisition de la marque en 2001 était basée sur le chiffre d'affaires réalisé et un chiffre d'affaires prévisionnel. Cette méthode comptable n'étant pas conforme aux IFRS, la société a déterminé une valeur de marché plutôt que la base des méthodes initialement retenues lors de l'acquisition de ladite marque. Il en a résulté une reprise de provision de 447 K€ lors de la transition aux normes IFRS. Cette méthode a conduit au 31 décembre 2005 à maintenir la provision constituée au 31 décembre 2004 pour 467 K€.

Principaux mouvements des immobilisations incorporelles
Acquisitions pour 36 K€ de licence.

Note 10. – Autres actifs financiers (non-courants).

Les autres actifs financiers (non-courants) correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et aux titres de la filiale Accès Industrie Luxembourg provisionnés à 100%.

Acces Industrie France, détient à 100% d'Acces Industrie Luxembourg ;

Cette dernière a été liquidée le 14 mars 2006 (non consolidée).

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Créances financières	627	685
Prêts au personnel	2	12
Dépôts et cautionnements	571	604
	1 200	1 301

Note 11. – Stocks et encours.

Les stocks sont principalement constitués de pièces et accessoires destinés à la maintenance des équipements loués. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Le stock est constitué uniquement de pièces correspondant aux machines en état de location dans le parc.

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Stocks de marchandises :		
Valeur brute	1 030	730
Dépréciation	-41	-34
Valeur nette	988	696

Note 12. – Clients et autres débiteurs.

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Valeur brute des créances clients	15 779	16 060
Dépréciation des créances clients	-3 186	-3 585
Valeur nette des créances clients	12 593	12 475
Avances et acomptes	512	4
Compte courant	540	0
Etat, impôt sur le résultat	732	732
Etat, impôts et taxes	4 491	4 510
Charges constatées d'avance	111	18
Personnel	12	30
Autres	(1) 1 500	146
Total	20 492	17 914

(1) Les 1 500 K€ sont principalement constitués des avances versées aux organismes de crédit bail (1 313 milliers d'euros).

L'ensemble de ces créances a été classifié en «courant» pour 16 394 K€ et «non courant» pour 4 098 K€, soit un total de 20 492 K€.

Les actifs courants sont définis comme des actifs que l'entreprise s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, les actifs détenus essentiellement pour être vendus, ou les actifs qui sont de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie au sens d'IAS 7. Tous les autres actifs sont des actifs non courants.

Les actifs identifiés comme non courants ne peuvent être reclassés en courant lorsqu'ils atteignent la dernière année d'utilité pour l'entreprise à l'exception des actifs financiers dont la part courante est reclassée à chaque clôture.

Les créances cédées à l'affacturage et les effets escomptés non échus au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 représentent respectivement 5 847 K€ et 5 338 K€.

Les créances clients sont rétablis à leur valeur nominale avec annulations des dépôts de garantie correspondants, par contrepartie des concours bancaires. L'affacturage ne concerne que l'entité française. Ceci permet de financer partiellement son besoin en fond de roulement. La TVA correspondant aux dettes reportées a fait l'objet d'une actualisation. Le taux d'actualisation retenue par la société est le taux moyen d'endettement, soit 7,01%.

Note 13. – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Banques	452	309
Valeur mobilière de placement (1)	588	1 631
Total	1 040	1 939

(1) Dont 450 K€ servent de garantie à un prêt et aux effets escomptés dans la filiale Espagnole.

Note 14. – Capital émis et réserves.

Capital social d'accès Industrie :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Nombre d'actions autorisées	8 242 750	8 242 750
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 242 750	8 242 750
Valeur nominale des actions	1 €	1 €
Capital (en euros)	8 242 750	8 242 750

Le nombre d'actions en circulation est identique au 1er janvier 2005 et au 31 décembre 2005 soit 7.733.368 (soit 8 242 750 diminué du nombre d'actions auto-détenues de 509 382).

Variation des comptes de réserves spécifiques :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Actions d'autocontrôle	-448	-448

La réserve d'actions d'autocontrôle comprend le coût des actions de la société détenues par le Groupe. Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a eu lieu sur l'exercice 2005.

Options de souscriptions d'actions.

Il a été consenti, au bénéfice de l'ensemble des membres du personnel et éventuellement des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société).

Les options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 350 000 actions.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant déjà plus de 10 % du capital de la Société ne pourra bénéficier d'une telle option. Cette autorisation a été donnée pour une période de 5 ans à compter du 6 avril 2001. La norme IFRS 2 n'est pas applicable. Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription fixé par le conseil d'administration, au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Les options consenties en vertu de cette autorisation devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties. Faisant usage de cette autorisation, il a été décidé au cours d'une réunion du directoire, le 3 mai 2001, de consentir au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscription donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Les principales caractéristiques du plan d'option mis en place sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'assemblée générale	06 avril 2001
Date d'attribution des options	03 mai 2001
Nature des options	Souscription
Nombre de personnes concernées	67
Nombre d'option maximal à émettre	350 000
Nombre d'options émises et attribuées	134 800
Dont aux mandataires sociaux	11 150

Dont aux 10 premiers salariés non-mandataires	8 000
Début de la période d'exercice des options	03 mai 2004
Fin de la période d'exercice des options	02 mai 2011
Durée de blocage des options	3 ans
Durée de validité des options	10 ans
Prix d'exercice d'une option	9,97
Nombre d'actions auxquelles les options attribuées donnent droit	40 350
Nombre d'options souscrites au 31 décembre 2005	0
Nombre d'options non exercées au 31 décembre 2005	134 800

A ce jour, aucune option n'a été exercée. La dilution potentielle à provenir de l'exercice des options de souscription est de 0,49% (sur la base du nombre d'actions existantes à la date du présent document de base et dans l'hypothèse d'un exercice à 100%).

Note 15. – Emprunts.

Le crédit bail est pour Acces Industrie la source de financement principale. Il permet à la société de louer les nacelles avec une promesse unilatérale de vente. Les loyers versés à la société de crédit bail comprennent l'amortissement des capitaux mis en oeuvre et le coût d'intermédiation (frais financiers correspondant à la rémunération des capitaux engagés, frais de gestion, marge bénéficiaire).

Au plus tard à l'échéance des contrats Acces Industrie devient propriétaire en réglant le montant de la valeur résiduelle convenu lors de la signature des contrats.

Le groupe se finance également à moyen terme par des emprunts bancaires.

1) Analyse de la dette par nature :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Courant :		
Engagements sur contrats de location-financement	6 001	8 382
Concours bancaires	5 807	5 319
Découverts bancaires	40	19
Autres emprunts	3 582	3 731
Total	15 430	17 451
Non-courant :		
Engagements sur contrats de location-financement	11 510	16 118
Emprunt bancaire	6 370	8 692
Cautions versées	6	6
Intérêts courus sur emprunts	220	146
Total	18 106	24 962

2) Analyse de la dette par échéance de remboursement :

(En milliers d'euros)	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements sur contrats de location-financement	17 511	6 001	11 207	304
Concours bancaires	5 807	5 807		
Découverts bancaires	40	40		
Emprunt bancaire	9 952	3 362	5 905	685
Cautions versées	6			6
Intérêts courus sur emprunts	220	220		
Total	33 536	15 430	17 112	995

Note 16. – Provisions.

(En milliers d'euros)	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	Total
Au 1er janvier 2005	170	328	48	546
Dotations de l'exercice	76	159	22	257
Utilisations	0	309	0	309
Montants non utilisés repris	51	0	0	51
Au 31 décembre 2005	195	178	70	443
Courant 2005	130	38	0	168
Non-courant 2005	65	140	70	275
Total	195	178	70	443
Courant 2004	105	38	0	143
Non-courant 2004	65	290	48	403
Total	170	328	48	546

1) Provisions pour risques : Elles se décomposent de la façon suivante :

Provisions pour machines sinistrées :

Les nacelles sinistrées au cours de l'année en contrat de crédit-bail sont au nombre de 10. Les machines non utilisables et financées en crédit-bail sont au nombre de 5.

Une provision de 36 K€ est comptabilisée en charges exceptionnelles fin 2005 pour couvrir les redevances restant à payer jusqu'au terme du contrat au titre de ces machines sinistrées ou non utilisables.

Provision pour litige prud'hommal :

Les actions en cours au 31 décembre 2005 ont été provisionnées à hauteur de 94 K€.

Provision pour litige :

La 5ème chambre du tribunal correctionnel de Lyon a condamné la société à verser la somme de 65 K€ aux parties civiles au titre du préjudice moral dans le cadre du décès d'un vérificateur Veritas pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalable à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle. Cette somme est provisionnée au 31 décembre 2005.

La société fait appel de cette décision.

2) Provisions pour charges : Il s'agit de provisions pour impôts :

La provision pour impôt est constituée pour 140 K€ d'une provision pour intérêts de retard relatif au paiement des arriérés de taxe professionnelle et de 37 K€ d'une provision pour IFA.

3) Provisions pour indemnités de départ à la retraite : Les engagements de la société sont de 70 K€ au 31 décembre 2005 contre 48 K€ au 31 décembre 2004 (cf. note 19).

Note 17. – Fournisseurs et autres créditeurs.

L'ensemble des "fournisseurs et autres créditeurs" a été classifié en "courant" pour 12 196 K€ et "non courant" pour 29 937 K€, soit un total de 42 133 K€. Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2005 à 28 938 K€ incluant les reports d'échéances de crédits-baux et de locations financières, et l'actualisation correspondante.

Compte tenu de la nature des dettes rééchelonnées TTC, elles n'ont pas été reclassées en dettes financières.

L'actualisation est calculée au taux de 7,01% et en fonction des échéanciers connus et signés pour chaque créancier.

Toutes les dettes exigibles en 2005 n'ayant pas été payées au cours de l'exercice, n'ont pas donné lieu à l'actualisation.

Pour les dettes liées au retour à meilleure fortune, par prudence, le remboursement a été prévu à compter du 1er janvier 2008.

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Fournisseurs	28 938	31 771
Charges à payer et autres dettes	16	0
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	5 563	5 488
Autres avances et acomptes	155	140
Autres dettes	7 461	7 474
Total	42 133	44 874

Dont dettes reportées faisant l'objet d'un protocole.

	31/12/2005	31/12/2004
Fournisseurs	17 536	19 573

Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	3 900	1 281
Autres dettes	8 648	9 171
Total	30 084	30 025

Note 18. – Impôts.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif, et selon la méthode du report variable. Les différences temporaires imposables et déductibles sont échancées et compensées entre elles lorsque la législation fiscale l'autorise.

Les différences temporaires imposables nettes entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs. Les différences temporaires imposables et déductibles entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération est probable.

La ventilation des dettes et créances d'impôt, entre impôt courant et impôt différé, est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2005
Créances d'impôt courant	732
Dettes d'impôt courant	51
Impôt différé passif	8 220

La charge ou le produit d'impôt courant et différé est la suivante :

	31/12/2005
Charges d'impôt courant	-500
Produits d'impôt différé	896
Produits nets d'impôt de l'exercice	396

La charge d'impôts courant enregistre les effets du contrôle fiscal (393 K€), partiellement couverts par la reprise de provisions correspondante (291 K€). Les impôts différés actif et passif, ainsi que la charge d'impôt différé, résultent principalement du retraitement des biens financés de manière externe (crédit-bail, locations financières).

La preuve d'impôt est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2005
Résultat net consolidé de l'exercice	2 639
Impôt sur les résultats	-397
Résultat consolidé avant impôt	2 242
Taux d'impôt de la société mère	33,33
Charge d'impôt théorique	-747
Absorption des déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôt différé actif	1 264
Contrôle fiscal et IFA	-430
Variation du taux d'impôts différés	253
Autres	56
Charges d'impôt de l'exercice	396

Note 19. – Pensions et indemnités de départ à la retraite.

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixés société par société.

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	
	31/12/2005	31/12/2004
Evaluation des engagements :		
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	48	42
Charge normale de l'exercice (1)	22	6

Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	70	48
<i>(1) Les valeurs de 22 milliers d'euros pour 2005 et 6milliers d'euros pour 2004 incluent le coût financier, le coût desservices rendus au cours de l'exercice et les écarts actuariels.</i>		

Hypothèses actuarielles :

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2004 et 2005 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	3,38%	3,65%
Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	3,19%	3,19%
Taux de rendement long terme sur les actifs		

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2004 et 2005 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme
2005		
France	3,38%	3,19%
Espagne	3,38%	3,19%
Portugal	3,38%	3,19%
2004 :		
France	3,65%	3,19%
Espagne	3,65%	3,19%
Portugal	3,65%	3,19%

— Autres avantages à long terme et préretraite : Non applicable.

Note 20. – Achats consommés

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Achats pièces détachées	1 834	902
Variations pièces détachées	-295	0
Achats marchandises	487	879
Variations achats marchandises	34	245
Production stockée	-37	0
Achats consommés	2 023	2 026

Note 21. – Charges de personnel et effectifs.

21.1. Ventilation de l'effectif :

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	31	21
Non cadres	256	214
Effectif	287	235

21.2. Frais de personnel. — Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Rémunérations du personnel	6 537	5 560
Charges sociales (1)	2 347	2 250

Participation	0	0
Transfert de charges	-93	-25
Charges de personnel	8 791	7 785

(1) Dont charges de retraite au 31.12.2005 pour 334 milliers d'euros, contre 288 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

21.3. Rémunérations des dirigeants :

Catégories	Rémunérations allouées au titre de l'année 2005
Organes d'administration	(1) 133 K€
Organes de direction	91 K€

(1) Incluant les sommes versées au PDG et aux administrateurs.

21.4. Avances et crédits ou engagements pris pour le compte des dirigeants. — Le montant des engagements en matière de pension accordés aux membres des organes de direction s'éleve au 31 décembre 2005 à 4 419 €.

Note 22. – Charges externes.

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Achats sous-traitance	282	325
Achats non stockés-matériels et fournitures	2 069	2 150
Sous traitance	66	36
Redevances + Charges locatives	4 383	3 124
Entretien et réparations	1 250	1 305
Primes d'assurance	704	696
Services extérieurs - Divers	13	30
Personnel extérieur	13	55
Honoraires	1 125	1 189
Publicité	345	531
Transport	1 962	1 504
Déplacement, missions et réceptions	640	665
Frais postaux et télécommunications	548	573
Services bancaires	128	122
Autres services (1)	1 015	1 239
Transfert de charges	-188	-265
Charges externes	14 356	13 278

(1) Les autres services sont principalement constitués des coûts des :

— Prestations informatiques ;

— Prestations administratives de la société holding.

Note 23 – Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises).

Ce poste se décline comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Reprise de provisions sur immobilisations	-504	-312
Reprise de provisions sur stocks (note 11)	-34	259
Reprise nette des dotations aux provisions sur actifs circulant	- 400	- 1 582
Reprise sur provisions pour risques et charges	-162	-275
Dotation aux amortissements sur immobilisations	7 986	9 260

Dotation aux amortissements sur stocks	41	0
Dotation aux provisions d'indemnité de départ en retraite	22	0
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	6 950	7 350

Les autres services sont principalement constitués des coûts des :

- Prestations informatiques ;
- Prestations administratives de la société holding.

Note 24. – Autres charges / produits.

L'analyse des autres produits et charges est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Gains sur cessions d'immobilisations		
Autres	208	297
Autres produits	208	297
Pertes sur cessions d'immobilisations		
Autres		
Autres charges	947	2 424

Les autres produits sont principalement constitués de transfert de charges.

Les autres charges sont principalement constituées de pertes sur créances irrécouvrables.

En 2004, le dénouement des litiges nés dans le cadre du développement des agences a amené à constater une perte sur créances irrécouvrables de 1 835 K€ couverte par une reprise de provisions du même montant.

Note 25. – Produits et charges non courants.

Il s'agit de la cession de l'atelier européen intervenue le 28/01/2004 au groupe JLG :

Dans le cadre du plan de réduction des charges fixes, Accès Industrie a cédé son Atelier Central de rénovation à la société JLG Equipment Service Europe SARL.

Cette opération s'est traduite dans les comptes par un profit exceptionnel (hors impôts) de 1 553 K€.

La société Accès Industrie reste titulaire du contrat de crédit-bail immobilier dont elle refacture le coût à la société JLG Equipment Service Europe SARL. Cette dernière dispose à tout moment du bénéfice d'une levée d'option à sa demande.

Note 26. – Charges / Produits financiers.

Le détail du résultat financier net est le suivant :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts financiers :		
Emprunts bancaires	2 431	3 429
Prêts		
Actualisation des dettes	1 427	1 441
VNC des éléments d'actifs refinancés (*)	140	2 341
Indemnités de restitution	155	916
Autres (escomptes, frais bancaires)	252	218
Total	4 405	8 345
Produits financiers :		
Reprise actualisation des dettes		2 370
PV des éléments d'actifs refinancés (*)		1 083
Abandons de créances	1 770	6 683
Reprise sur provisions	538	161
Autres	57	47
Total	2 365	10 344

Description des intérêts financiers :

- Les emprunts bancaires : il s'agit des intérêts financiers des emprunts auprès des établissements de crédit et des crédit-baux passés en charges ;
- L'actualisation des dettes : il s'agit des coûts annuels de l'actualisation au taux retenu par la société au taux moyen d'endettement de 7,01% ;

- VNC des éléments d'actifs refinancés : la société a classé tous les impacts concernant les refinancements des machines en résultat financier ;
- Les indemnités de restitution : elles correspondent aux frais de rupture des contrats suite à la restitution des machines ;

Description des produits financiers :

- La reprise de l'actualisation des dettes : il s'agit de la reprise des coûts annuels au taux retenu par la société de 7,01% ;
- PV des éléments d'actifs refinancés : il s'agit du prix de vente des éléments d'actifs cédés pour être refinancés ;
- Les abandons de créances : il s'agit des abandons protocolés avec les principaux créanciers de la société ;
- La reprise sur provisions : il s'agit de reprise de provisions sur compte courant.

(*) : Les négociations avec les organismes de crédit-bail et partenaires financiers ont généralement fait l'objet d'accords globaux intégrant solidairement la restitution de machines, leur refinancement total ou partiel, l'abandon total ou partiel d'intérêts et/ou de créances. S'agissant d'opérations concomitantes, tous les impacts ont été enregistrés au même niveau dans le compte de résultat (résultat financier).

Note 27. – Résultats par action.

Le résultat de base par action est calculée.

— Résultat de base : Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (cf. Note 14).

(En milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société	2 639	3 526
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	7 733	7 733
Résultat de base par action (en euros par action)	0,34	0,46

— Résultat dilué : Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les stock option ayant un prix d'exercice (9,97 €) très significativement supérieur à la valeur de marché (0,47 € au 31 décembre 2005), le nombre moyen encore en circulation n'a pas été réintégré dans le calcul du résultat dilué par action. Le nombre de stock option au 31 décembre 2005 est non significatif.

Note 28. – Entreprises liées.

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	dr 26	dr 26
Provisions pour dépréciation des participations	cr 26	cr 26
Clients et comptes rattachés	dr 350	dr 302
Fournisseurs et comptes rattachés	cr 46	cr 11
Autres créances (1)	dr 1 649	dr 851
Provisions pour dépréciation des autres créances (2)	cr 1 110	cr 763

(1) Dont ATJ : 798 milliers d'euros (Ces comptes courants sont rémunérés au taux euribor 1 mois.)

Dont accès industrie luxembourg : 851 milliers d'euros.

(2) Dont ATJ : 347 milliers d'euros.

Dont accès industrie luxembourg : 763 milliers d'euros.

Note 29. – Engagements hors bilan.

29.1. Engagements de location simple. — Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple sont non résiliables.

Ils s'élèvent à 9 574 K€ au 31 décembre 2005, contre 2 999K€ au 31 décembre 2004 dont :

- 3 322 K€ à moins d'un an au 31 décembre 2005, contre 1 104K€ au 31 décembre 2004 ;
- 6 252 K€ de 1 à 5 ans au 31 décembre 2005, contre 1 895K€ au 31 décembre 2004.

29.2. Autres engagements hors bilan :

1) Sûretés réelles accordées :

Nantissements ou hypothèques : 3 287 K€

2) Engagements reçus :

– Accès Finance : Les engagements reçus par la société sont ceux de sa société mère, Accès Finance.

L'encours d'engagements, représentatif d'engagements de substitution, de garanties à première demande, de cautions de garanties d'emprunts ou de crédit-bail est de 5 000 K€ au 31 décembre 2005 et se détaille comme suit :

Type de garantie

Engagements de substitution donnés par Accès Finance au profit des organismes de financement	3 814 K€
Garanties à première demande accordées par Accès Finance	401 K€
Cautions données par Accès Finance à Accès Industrie pour l'attribution des financements en CB ou de prêts bancaires	785 K€
Total	5 000 K€

- Accès Finance / Accès Espagne : Les sociétés Accès Finance et Accès Industrie Espagne se sont portées caution solidaire pour Accès Industrie France pour le montant des loyers restant à payer auprès d'organismes financiers pour un montant de 3.813 K€ au 31 décembre 2005.
- Monsieur Daniel Duclos : caution solidaire pour la somme de 21 501 K€.
- Accès Finance : La société Accès Finance s'est portée caution solidaire pour Accès Industrie au profit du Trésor Public dans le cadre de l'échelonnement de la Taxe Professionnelle pour un montant de 1 366 K€.

Note 30. – Objectifs et politiques de gestion des risques financiers.

30.1. Risques liés à l'endettement d'Acces Industrie. — En raison de sa croissance et de sa dette reportée sur les années futures, les dettes d'Acces Industrie sont importantes. Son endettement l'expose aux risques suivants :

- La capacité d'Acces Industrie à dégager suffisamment de trésorerie de façon à faire face aux remboursements de ses reports d'échéances ;
 - Acces Industrie pourrait être plus endettée ou plus longtemps que certains de ses concurrents, ce qui pourrait mettre la Société dans une situation concurrentielle désavantageuse ou compliquer la réalisation de sa stratégie ;
 - Le niveau d'endettement d'Acces Industrie pourrait rendre plus difficile son adaptation ou son anticipation des changements affectant le marché ou le secteur de la location de nacelles ;
 - Acces Industrie pourrait être plus sensible aux conditions économiques et sectorielles générales que ses concurrents moins endettés ;
- L'endettement important d'Acces Industrie obère actuellement toute capacité de croissance. Le poids de cette dette place la société dans une situation de trésorerie très tendue. De plus, ce niveau d'endettement ramené à des fonds propres négatifs oblige Acces Industrie à trouver des financements extérieurs afin de restaurer le niveau de ses fonds propres.

Les financements sont contractés à taux fixe.

Taux moyen de financement CB LF LP retraités : 6,7%.

Durée moyenne des financements : 6,2 ans.

Option d'achat des contrats : de 1 euro à 20% de la valeur d'origine des biens (moyenne 4,3%).

Depuis la crise financière de 2002, Accès Industrie négocie le rééchelonnement du remboursement de sa dette.

Les protocoles d'accord issus de la conciliation menée fin 2002 stipulaient un début de remboursement de la dette reportée de 2 155 K€ sur 2005 (loyers différés, indemnités de restitutions, pénalités) et ce, dès janvier 2005. Le périmètre de la structure étant stabilisé depuis fin 2003, la société n'est pas en mesure d'accroître significativement sa capacité de remboursement sur l'année 2005. De plus, certaines négociations menées en 2004 et relatives aux financements de machines gardées n'ont pas encore fait l'objet de protocoles signés. C'est pourquoi, la société continue les négociations avec ses créanciers à trois niveaux :

- Dette reportée : la société entend des négociations visant à obtenir des abandons partiels (pénalités, indemnités de restitution) et un réaménagement,
- Dettes financières : la société souhaite finaliser et signer les accords en cours ;
- Dettes court terme : la société a proposé à l'ensemble de ses créanciers détenant des créances dont la maturité est inférieure à 2 ans, de les étaler sur un maximum de 36 mois.

L'opération de restructuration financière menée courant avril 2006 a permis de rembourser la quasi totalité de la dette reportée et des dettes financières par la mise en place d'un refinancement auprès d'un seul organisme financier d'un montant de 32,5 M€ et l'émission d'une obligation convertible en action d'un montant de 15 M€.

30.2. Dépendance à l'égard des taux de financement. — Dans le passé, Acces Industrie a fondé son développement sur des financements importants. Le parc existant n'est pas exposé au risque de taux, étant financé sur la base de financements à taux fixe.

Analyse de la sensibilité de la situation de la société à l'évolution des taux :

Position nette à renouveler à moins d'un an après gestion	Néant	1% de variation du taux court terme de l'émetteur	Néant	Durée moyenne restant à courir d'ici à la fin du prochain exercice	Non applicable

La société Acces Industrie n'est pas immédiatement exposée au risque de hausse ou de baisse des taux dans la mesure où elle n'aura aucun emprunt à renouveler au cours de l'exercice prochain.

En revanche, il n'est pas garanti que, dans l'avenir le groupe puisse obtenir des meilleures conditions de financement, en particulier eu égard à l'évolution macro économique des taux d'intérêt.

La société n'étant pas exposée au risque de variation des taux, celle-ci n'a pas mis en place de moyens particuliers tant humains que matériels pour suivre et gérer le risque de taux.

30.3. Exposition au risque de change. — Acces Industrie n'est pas exposée au risque de change. En revanche, une évolution brutale des taux de change, particulièrement de l'euro contre dollar US pourrait entraîner des changements importants dans les coûts d'approvisionnement d'Acces Industrie.

30.4. Exposition au risque de liquidité. — La société ne dispose d'aucune ligne de crédit ou découvert. Dans le cadre des négociations actuelles avec ses créanciers, et dans la perspective d'une opération de restructuration, la société dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à ces engagements actuels. Le solde de trésorerie au 31 janvier 2006 s'élève à 915 K€.

L'opération de restructuration financière a été menée courant avril 2006 a permis de rembourser la quasi totalité de la dette reportée et des dettes financières par la mise en place d'un refinancement auprès d'un seul organisme financier d'un montant de 32,5 M€ et l'émission d'une obligation convertible en action d'un montant de 15 M€.

Note 31. – Litiges.

31.1. Litiges sociaux. — Différentes actions sont en cours au 30 juin 2005, celles-ci sont provisionnées à hauteur de 76 K€. Deux dossiers ont fait l'objet d'une radiation en décembre 2004 pour défaut de diligence de la partie demanderesse. Cependant, la provision est maintenue sur la durée de réouverture de la procédure. Cette provision s'élève à 59 000 euros.

31.2. Litiges fiscaux. — La vérification fiscale portant sur les années 2000 et 2001 a abouti à la notification d'un redressement de 322 000 euros au titre des impôts et de 73 000 euros au titre des intérêts de retard et de la majoration. Il porte principalement sur l'opération de *lease-back* réalisée en 2000. La société conteste cette notification devant le tribunal administratif.

La charge résultant du contrôle fiscal est comptabilisée dans les comptes au 30 décembre 2005, y compris les intérêts de retard pour 36 000 Euros. A titre conservatoire, la société a établi en 2003 une déclaration de *carry back* à hauteur de la base d'impôts redressée au taux normal, qui s'élève à 291 000 euros.

31.3. Autres litiges. — Par un jugement du 4 février 2005 intervenu dans le cadre du décès d'un vérificateur Véritas, pour défaut de mise en place de toutes les mesures de prévention préalables à l'exécution d'une opération de vérification de nacelle, la cinquième chambre du Tribunal correctionnel de Lyon a prononcé les condamnations suivantes :

— La société a été condamnée à verser la somme de 65 000 euros aux parties civiles au titre du préjudice moral. Cette somme est provisionnée au 31 décembre 2004 ;

— Monsieur Pascal Meynard a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 3 000 euros au titre de ses fonctions de dirigeant au moment des faits.

La société a interjeté appel de cette décision.

Note 32. – Evénements postérieurs à la date de clôture.

A la suite du communiqué du 29 septembre 2005 annonçant des négociations exclusives entre Butler Capital Partners (BCP) et Daniel Duclos (fondateur et président directeur général d'Accès Industrie), en vue d'aboutir à la recapitalisation de l'entreprise et à la restructuration de sa dette, un protocole d'accord définitif a été signé le 22 février entre les différents intéressés.

Aux termes de cet accord, Accès Industrie a réalisé une augmentation de capital de 33,4 M€ réservée à Financière Accès Industrie, société contrôlée par BCP, qui est devenu l'actionnaire majoritaire du groupe.

Accès Industrie a signé le 24 mars 2006 avec GE Capital Equipment Finance un contrat cadre de crédit-bail d'un montant maximum de 67 millions d'euros. Ce crédit-bail est utilisé pour partie dans le cadre de l'opération de restructuration approuvée par l'AG du 29 mars 2006 pour refinancer sur une durée de 5,5 ans environ 2300 machines du parc actuel d'Accès Industrie.

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2006 a adopté l'ensemble des résolutions soumises à son vote à l'exception de la douzième résolution (relative aux augmentations de capital réservée aux salariés). En conséquence, le conseil d'administration de la société a pu valablement mettre en oeuvre les résolutions n° 3 à 9 relatives aux opérations visées par la note d'opération :

— L'attribution gratuite de 4 bons de souscription d'actions (« BSA ») par Accès Industrie à ses actionnaires, l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des BSA, l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions émises en résultat de l'exercice des BSA ;

— L'augmentation de capital en numéraire réservée à Financière Accès Industrie par émission et admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de 37 400 000 actions nouvelles d'Accès Industrie et correspondant à une souscription totale de 18 700 000 € ;

— L'augmentation de capital en numéraire réservée à la société à Butler Capital Partners et au FCPR France Private Equity III, agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion, Butler Capital Partners, par émission et admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de 29 369 156 actions nouvelles d'Accès Industrie et correspondant à une souscription totale de 14 684 578 € ;

— L'émission réservée à JLG Industries Inc. de 8 046 648 obligations convertibles en actions d'Accès Industrie (les « OCA ») au prix unitaire de 1,89 € par OCA, soit un montant total de souscription de 15 208 164,72 € et l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions émises en résultat de la conversion des OCA.

L'ensemble des opérations de recapitalisation décidées par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2006 et décrites ci-dessus a été réalisé le 7 avril 2006. A l'issue des opérations de recapitalisation, le capital de la société se compose de 74 502 524 actions de 0,02 euro de valeur nominale. Les 12 501 586 bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires ont été admis aux négociations sur Euronext à compter du 10 avril 2006. La cotation des actions reprendra également le 10 avril 2006.

GE Capital Equipement Finance (GE-Capital Solutions) a mis à disposition de la société le financement d'un montant maximum d'environ 67 millions d'euros, objet du contrat cadre de crédit-bail annoncé dans le communiqué du 28 mars 2006.

La société est désormais dotée d'un Directoire composé de trois membres: Monsieur Daniel Duclos (président), Monsieur Eric Lacombe et Monsieur Pascal Meynard et d'un conseil de surveillance composé de cinq membres dont trois représentants de Butler Capital Partners.

0608141